



Loi du 26 avril 2024 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027	3
--	----------

Sommaire

Chapitre I^{er} - Recettes courantes	6
Ministère des Finances	7
Ministère des Finances : Trésor	16
Chapitre II - Recettes en capital	25
Ministère des Finances	26
Ministère des Finances : Trésor	27
Chapitre III - Recettes des opérations financières	28
Opérations financières	29
Chapitre IV - Dépenses courantes	30
Ministère d'État	31
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	42
Ministère des Affaires intérieures	56
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	65
Ministère de la Culture	75
Ministère de la Digitalisation	86
Ministère de l'Économie	89
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	102
Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité	124
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	126
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	135
Ministère des Finances	147
Ministère de la Fonction publique	157
Ministère de la Justice	163
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	176
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	181
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur	201
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	205
Ministère des Sports	223
Ministère du Travail	228

Chapitre V. - Dépenses en capital	234
Ministère d'État	235
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	239
Ministère des Affaires intérieures	243
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	246
Ministère de la Culture	249
Ministère de la Digitalisation	253
Ministère de l'Économie	254
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	258
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	262
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	266
Ministère des Finances	269
Ministère de la Fonction publique	273
Ministère de la Justice	274
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	276
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	278
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur	289
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	290
Ministère des Sports	294
Ministère du Travail	295
Chapitre VI. - Dépenses des opérations financières	296
Opérations financières	297
Chapitre VII. - Recettes pour ordre	299
Chapitre VIII. - Dépenses pour ordre	304

Loi du 26 avril 2024 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 25 avril 2024 et celle du Conseil d'État du 26 avril 2024 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques est défini par référence au solde structurel des administrations publiques.

Pour la période 2023 à 2027, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,0 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit au titre de la période 2023- 2027 :

	2023	2024	2025	2026	2027
En % du PIB	-0,7%	-1,2%	-1,2%	-0,9%	-0,9%
En millions d'euros	-566	-987	-1.082	-833	-921

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2023 à 2027 :

En % du PIB	2023	2024	2025	2026	2027
- Administration centrale	-2,0%	-2,3%	-2,0%	-1,5%	-1,3%
- Administrations locales	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
- Administrations de sécurité sociale	1,3%	1,0%	0,7%	0,5%	0,3%
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	-0,7%	-1,2%	-1,2%	-0,9%	-0,9%
- Solde structurel	0,5%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,6%

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit au titre de la période 2023 à 2027 :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique brute	20 339	22 249	23 850	25 286	26 579
% du PIB	25,2%	26,5%	26,9%	27,3%	27,3%
<u>Dette publique totale par sous-secteur</u>					
- Administration centrale	19 155	21 065	22 666	24 102	25 395
- Administrations locales	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123
- Sécurité sociale	61	61	61	61	61

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Art. 5.

L'évolution du montant maximal des dépenses de l'Administration centrale se présente comme suit au titre de la période 2023 à 2027 :

	2023	2024	2025	2026	2027
En millions d'euros	27 275	29 361	30 686	31 791	33 027

Art. 6.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'État est arrêtée comme suit :

	2023 Budget	2024 Projet	2025 Prévisions	2026 Prévisions	2027 Prévisions
Budget courant					
Recettes	21,48	23,80	25,09	26,41	27,66
Dépenses	21,24	22,95	23,88	25,03	26,17
Excédents	+0,24	+0,85	+1,21	+1,38	+1,49
Budget en capital					
Recettes	0,11	0,19	0,23	0,15	0,15
Dépenses	2,94	3,20	3,33	3,49	3,80
Excédents	-2,83	-3,01	-3,10	-3,34	-3,64
Budget total					
Recettes	21,59	23,99	25,32	26,56	27,82
Dépenses	24,18	26,16	27,21	28,52	29,97
Excédents	-2,58	-2,16	-1,89	-1,96	-2,15
Opérations financières					
Recettes	4,66	2,50	3,50	3,25	3,50
Dépenses	2,07	0,56	1,57	1,77	2,09
Excédents	+2,60	+1,94	+1,93	+1,48	+1,41

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards d'euros aux différences d'arrondi près.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Premier ministre,
Luc Frieden

Château de Berg, le 26 avril 2024.
Henri

Le Vice-Premier ministre,
Ministre des Affaires étrangères
et du Commerce extérieur,
Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Xavier Bettel

La Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation
et de la Viticulture,
Ministre de la Protection des
consommateurs,
Martine Hansen

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre du Logement
et de l'Aménagement du territoire,
Claude Meisch

*Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,*

Lex Delles

*La Ministre de la Défense,
Ministre de l'Égalité des genres et de la
Diversité,*

*Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,*

Yuriko Backes

*Le Ministre de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil,*

Max Hahn

Le Ministre des Finances,

Gilles Roth

*La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale,*

Martine Deprez

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden

La Ministre de la Digitalisation,

*Ministre de la Recherche et
de l'Enseignement supérieur,*

Stéphanie Obertin

Le Ministre des Sports,

Ministre du Travail,

Georges Mischo

*Le Ministre de l'Environnement, du Climat et
de la Biodiversité,*

Ministre de la Fonction publique,

Serge Wilmes

La Ministre de la Justice,

*Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Médias et de la
Connectivité,*

*Ministre déléguée auprès du Premier
ministre, chargée des Relations
avec le Parlement,*

Elisabeth Margue

Le Ministre de la Culture,

Ministre délégué au Tourisme,

Eric Thill

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes
(2023 — 2027)

Département	Budget 2023	Crédits 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
64 – Ministère des Finances	21.113.084	23.225.684	24.493.402	25.743.389	27.093.329
65 – Ministère des Finances: Trésor.....	367.185	577.531	598.070	662.067	571.207
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	21.480.269	23.803.215	25.091.473	26.405.456	27.664.536

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		64 — MINISTERE DES FINANCES					
		Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)					
		Section 64.0 — Impôts directs					
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	2.050.000	2.650.000	2.700.000	2.730.000	2.760.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	154.301	199.462	203.226	205.484	207.742
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	1.100.000	1.425.000	1.338.500	1.350.500	1.392.500
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	6.100.000	6.445.000	7.100.000	7.630.000	8.210.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	558.621	610.603	654.711	696.763	745.022
37.014	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants.....	6.500	7.000	7.500	8.000	8.500
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	650.000	820.000	840.000	860.000	880.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune	840.000	1.150.000	1.230.000	1.270.000	1.310.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	—	—	—	—
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	26.000	26.000	27.000	28.000	29.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	8.000	11.000	11.500	12.000	12.500
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	61.000	75.000	76.000	77.000	78.000

64.0 — Impôts directs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	18.500	130.000	110.000	90.000	70.000
37.027	13.60	Contributions de crise	*	—	—	—	—
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	*	*	*	*	*
37.029	13.60	Prélèvement immobilier	4.000	7.600	7.600	7.600	7.600
		Total de la section 64.0	11.578.422	13.558.166	14.307.537	14.966.847	15.712.364
Section 64.1 — Impôts indirects							
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées ...	*	*	*	*	*
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	13.600	20.000	20.000	20.000	20.000
		Total de la section 64.1	13.600	20.000	20.000	20.000	20.000
Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances							
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	138	190	190	190	190
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	600	300	300	300	300
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	230	150	150	150	150
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	70	40	40	40	40
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	19	19	20	20	20
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
		Total de la section 64.2	1.057	699	700	700	700

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat							
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du contrat du 18 novembre 2015 entre l'Etat et la SEO	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
28.005	13.90	Redevances à payer par les sociétés des satellites.....	50	50	50	50	50
Total de la section 64.3.....			3.550	3.550	3.550	3.550	3.550
Section 64.4 — Remboursements de dépenses							
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	*	600	600	600	600
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	600	600	600	600
12.090	13.90	Ecotart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	300	300	300	300	300
Total de la section 64.4.....			1.300	1.500	1.500	1.500	1.500
Administration des douanes et des accises							
Section 64.5 — Douanes et accises							
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	1.016.691	1.089.086	1.073.352	1.083.679	1.099.200
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	173.776	153.984	149.777	145.253	146.869

64.5 — Douanes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	263.626	389.036	433.927	445.191	456.523
36.013	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	57.875	57.597	59.400	59.400	59.400
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.015	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	112.132	114.606	113.737	112.177	111.397
36.016	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
36.018	13.90	Produit de la contribution taxe CO2	279.191	282.132	308.111	332.093	328.452
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	68.000	68.000	68.000	68.000	68.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	3.878	3.878	3.878	3.878	3.878
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées.....	50	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets.....	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
		Total de la section 64.5	2.001.624	2.184.774	2.236.637	2.276.126	2.300.174

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.6 à 64.9)					
		Section 64.6 — Impôts, droits et taxes					
16.010	12.40	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne.....	14.298	15.210	15.726	16.241	16.757
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	90	90	90	90	90
16.012	12.40	Refacturation de frais divers par l'Administration de la navigation aérienne.....	15	15	15	15	15
16.060	12.40	Quote-part EUROCONTROL des redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	4.125	3.831	3.918	4.023	4.116
16.061	12.40	Quote-part de l'Administration de la navigation aérienne des redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	8.116	7.715	7.891	8.101	8.289
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée.....	5.377.600	5.623.707	5.922.119	6.261.573	6.622.334
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	78.800	43.200	51.400	63.800	77.700
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	1.175	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	1.225.665	1.231.000	1.331.000	1.443.000	1.547.000
36.050	13.60	Droits d'enregistrement.....	517.400	220.700	272.300	353.000	447.400
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	69.200	87.800	92.300	97.100	102.100
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	750	750	750	750	750
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	11	9	9	9	9
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe.....	8	9	9	9	9
38.050	13.60	Droits de timbre.....	20.900	18.900	18.900	18.900	18.900

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
39.010	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention.....	2.080	2.200	2.200	2.200	2.200
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale et de l'équipage.....	42	42	42	42	42
Total de la section 64.6.....			7.320.274	7.256.352	7.719.843	8.270.028	8.848.886
Section 64.7 — Recettes domaniales							
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.654	1.605	1.605	1.605	1.605
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises.....	76.412	79.019	79.019	79.019	79.019
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	649	505	505	505	505
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	1.301	1.294	1.294	1.294	1.294
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	55	55	122	122	122
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	4.763	4.775	4.775	4.775	4.775
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.496	3.701	3.701	3.701	3.701
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.500	1.500	1.500	1.500	1.500
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	744	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	*	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement.....	39	39	39	39	39
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	75	42	42	42	42
16.072	01.20	Ventes mobilières	*	*	*	*	*
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation.....	*	200	1.200	1.200	1.200

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	300	98	98	98	98
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial.....	100	90	90	90	90
28.022	13.90	Domaine de l'Etat: vente de gibier	—	10	10	10	10
Total de la section 64.7			92.088	93.677	94.744	94.744	94.744
Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres							
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes.....	100	100	100	100	100
12.321	13.90	Taxes, amendes, redevances liées au contrôle de la chaîne alimentaire.....	100	100	150	200	300
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.....	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé	350	400	400	400	400
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	9	9	9	9	9
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	115	115	115	115	115
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	700	700	700	700	700
16.000	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	2.350	2.350	2.350	2.350	2.350
16.072	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection	15	15	15	15	15
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).....	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations	80	140	140	140	140

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
16.077	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques	25	25	25	25	25
16.078	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées	8.982	8.670	8.670	8.670	8.670
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 2011 relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	6.091	3.015	3.884	3.586	3.835
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	12.500	12.500	12.500	12.500	12.500
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	75	75	75	75	75
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	1.750	2.500	2.500	2.500	2.500
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	193	216	223	273	242
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	150	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	31.000	39.200	40.200	41.400	42.600
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	90	90	90	90	90

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
38.053	03.00	Produit des avertissements taxés dus dans le cadre d'infractions contre la loi sur les forêts	5	8	8	8	8
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) ..	400	1.000	1.000	1.000	1.000
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	3.500	3.000	3.000	3.000	3.000
Total de la section 64.8			99.458	105.255	107.181	108.183	109.701
Section 64.9 — Remboursements							
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	10	10	10	10	10
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	15	15	15	15	15
Total de la section 64.9			1.710	1.710	1.710	1.710	1.710
Total du département 64			21.113.084	23.225.684	24.493.402	25.743.389	27.093.329

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)					
		Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	2.217	2.662	2.217	2.217	2.217
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	7.000	7.000	7.000	7.200	7.200
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.....	100	100	100	100	100
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	2	2	2	2	2
26.000	13.10	Intérêts payés par les syndicats de communes sur prêts liés au rachat de terrains et halls	*	*	*	*	*
		Total de la section 65.0	11.318	11.764	11.318	11.518	11.518
		Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	2	2	2	2	2
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension.....	*	*	*	*	*
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	*	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	836	837	838	838	838
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.1.....			838	839	840	840	840
Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics							
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	125	128	125	125	125
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	90	85	90	90	90
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel.....	*	*	*	*	*
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	14.500	14.500	14.500	14.500	14.500
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice	*	—	—	—	—
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
Total de la section 65.2.....			16.716	16.713	16.715	16.715	16.715
Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières							
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	212	212	212	212	212
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	34	34	34	34	34
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	165	165	165	165	165

65.3 — Remboursements versés par les sociétés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	41	41	41	41	41
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations.....	33	34	35	35	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	538	518	530	545	560
38.001	13.90	Remboursements dans le cadre de l'accord tripartite du 7 mars 2023 – mesure Mutualité des employeurs.....	—	*	*	*	*
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes.....	350	350	350	350	350
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques.....	*	*	*	*	*
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
38.013	13.90	Remboursement d'aides étatiques versés par le Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises.....	*	*	*	*	*
38.014	13.90	Recettes provenant de la mise en œuvre du droit de la consommation.....	*	*	*	*	*
Total de la section 65.3.....			2.373	2.354	2.368	2.383	2.398
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne.....	11.500	*	—	—	—
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	1.100	1.200	1.300	1.300	1.300
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	55	60	65	65	65
16.020	13.90	Administration des transports publics: versement des recettes.....	610	450	475	500	525

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
16.040	06.32	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) (anc. Maisons d'enfants de l'État) : versement des frais d'entretien recouverts des pensionnaires.....	250	250	258	263	268
16.041	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	5.500	6.500	7.000	7.000	7.000
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger.....	*	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE (Office national de l'enfance) : versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.500	1.318	1.318	1.318	1.318
16.050	10.10	Ministère de l'agriculture: versement des recettes et remboursements.....	150	150	150	150	150
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	3	3	4	4	4
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.500	1.500	1.400	1.400	1.400
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	100	100	100	100	100
16.056	13.90	Ministère de la Culture : versement des recettes	*	*	*	*	*
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	800	800	800	800	800
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications.....	*	*	*	*	*
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	300	300	300	300	300
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements.....	125	130	130	130	130
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	2.720	2.646	2.646	2.646	2.646
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes...	170	170	170	170	170

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	40	40	40	40	40
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans	*	*	*	*	*
16.076	06.32	Centre de rétention: versement des recettes	60	60	60	60	60
16.079	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	520	570	595	620	645
16.080	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	50	50	60	60	60
16.081	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS	*	*	*	*	*
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire	*	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative	*	*	*	*	*
36.102	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	8.000	9.600	9.600	9.600	9.600
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	50	50	50	50	50
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	150	150	150	150	150
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	960	1.040	1.040	1.040	1.040
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements	600	600	600	600	600
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	*	*	*	*	*

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais.....	45	46	47	47	47
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements.....	350	350	350	350	350
		Total de la section 65.4.....	43.209	33.134	33.708	33.763	33.818
		Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé et de droit public					
28.010	13.90	Dividendes provenant des participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé et de droit public.....	231.800	337.931	348.175	362.425	373.047
		Total de la section 65.5.....	231.800	337.931	348.175	362.425	373.047
		Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux					
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise.....	*	*	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale.....	500	500	500	500	500
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions.....	120	140	160	160	160
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel.....	*	*	*	*	*
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions.....	21	22	23	23	23
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	285	290	295	295	295
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle.....	1.350	1.400	700	—	—
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX.....	3.735	3.735	3.735	3.735	3.735
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen.....	*	*	*	*	*

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	50	50	25	—	—
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	*	*	*	*	*
16.060	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	680	680	680	680	680
39.002	13.90	Union Européenne: recettes provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF)	21.240	50.939	56.888	100.470	*
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	*	*	*	194	88
39.005	13.90	Remboursements de la part de l'Union européenne au titre des ressources propres de cette union	*	*	*	*	*
39.006	13.90	Union Européenne: recettes provenant d'instruments budgétaires européens divers.....	*	*	*	*	*
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	13	13	13	13	13
39.009	13.90	Remboursement par l'Union européenne pour la digitalisation de l'Administration des chemins de fer.....	—	*	800	2.225	1.250
Total de la section 65.6			27.995	57.770	63.819	108.296	6.744
Section 65.7 — Recettes d'exploitation							
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	6	6	6	6	6
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	80	80	80	80	80
26.009	13.90	Intérêts reçus sur prêts octroyés au secteur public.....	*	*	*	*	*
26.010	13.10	Intérêts créditeurs sur avoirs en compte et dépôts à terme .	1.000	96.000	96.000	96.000	96.000

65.7 — Recettes d'exploitation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
26.011	13.90	Intérêts négatifs reçus en amont sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	*	—	—	—	—
26.012	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: intérêts.....	*	*	*	*	*
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de trésorerie	*	*	*	*	*
38.001	01.23	Rémunérations reçues sur garanties de l'Etat octroyées	*	*	*	*	*
Total de la section 65.7			1.087	96.087	96.087	96.087	96.087
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
10.001	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue	20	20	20	20	20
10.002	13.90	Ministère de la Justice: versement des recettes et remboursements	65	65	65	65	65
10.003	13.90	Recettes en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	140	140	140	140	140
10.005	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne	*	*	*	*	*
10.006	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire	*	*	*	*	*
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées	2.100	2.200	2.300	2.300	2.300
16.000	12.20	Recettes en relation avec des prestations effectuées par l'Administration des chemins de fer	100	90	90	90	90
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	5.100	5.100	5.100	5.100	5.100
16.041	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	5.800	5.800	5.800	5.800	5.800
16.042	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	100	100	100	100	100

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
16.043	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
16.044	06.36	Offices Sociaux: remboursement du solde des frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale avancés par l'ONIS	200	200	200	200	200
16.045	13.90	ONG (organisations non gouvernementales): remboursement du solde des frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS avancés par l'ONIS	150	150	150	150	150
16.046	13.90	Etablissements œuvrant dans le secteur de la solidarité: restitution sur la contribution versée par l'Etat	—	*	*	*	*
16.047	13.90	Offices sociaux: restitution sur la contribution versée par l'Etat	—	*	*	*	*
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes	*	*	*	*	*
16.051	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	74	74	74	74	74
36.040	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie	12.000	1.000	5.000	10.000	10.000
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques ..	*	*	*	*	*
38.053	13.90	Dons en faveur du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	*	*	*	*	*
39.010	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	*	*	*	*	*
98.000	13.90	Recettes en provenance de la clôture d'entités relevant de l'Administration centrale	*	*	*	*	*
Total de la section 65.8			31.850	20.940	25.040	30.040	30.040
Total du département 65			367.185	577.531	598.070	662.067	571.207

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital
(2023 — 2027)

Département	Budget 2023	Crédits 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
94 – Ministère des Finances	104.570	144.570	144.570	144.570	144.570
95 – Ministère des Finances: Trésor.....	7.808	42.676	81.788	7.778	7.778
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	112.378	187.247	226.358	152.348	152.348

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
94 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 94.1 — Autres recettes en capital							
56.040	13.60	Droits de succession.....	100.000	140.000	140.000	140.000	140.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	70	70	70	70	70
57.011	13.90	Bureau de gestion des avoirs: recette provenant des biens confisqués ou échus à l'Etat	—	*	*	*	*
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués.....	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Total de la section 94.1			104.570	144.570	144.570	144.570	144.570
Total du département 94			104.570	144.570	144.570	144.570	144.570

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR					
		Trésorerie de l'Etat					
		Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	75	76	77	77	77
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.500	7.600	7.700	7.700	7.700
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	*	35.000	*	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	*	*	*	*	*
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	*	*	74.011	*	*
76.000	07.10	Recettes provenant de l'aliénation de terrains destinées au Fonds spécial de soutien au développement du logement ..	232	*	*	*	*
		Total de la section 95.1	7.808	42.676	81.788	7.778	7.778
		Total du département 95	7.808	42.676	81.788	7.778	7.778

Chapitre III – RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des recettes des opérations financières
(2023 — 2027)

Département	Budget 2023	Crédits 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
99 – Opérations financières	4.661.382	2.500.386	3.500.393	3.250.399	3.500.406
TOTAL DES RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	4.661.382	2.500.386	3.500.393	3.250.399	3.500.406

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

99.0 — Opérations financières			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		99 — OPERATIONS FINANCIERES					
		Section 99.0 — Opérations financières					
29.000	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	301	302	303	303	304
58.030	01.24	Recettes en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	*	*	*	*	*
84.090	01.53	Institutions financières internationales: Restitutions en rapport avec des ajustements de valeur de la participation dans le capital et remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
86.000	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: principal	*	*	*	*	*
86.030	04.42	Produit de vente de participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produit d'emprunts nouveaux	2.645.000	2.000.000	2.000.000	1.550.000	1.500.000
96.001	01.23	Produit de certificats de trésorerie nouveaux	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Remboursement de prêts octroyés par l'Etat	80	83	89	95	101
96.003	13.90	Produit d'emprunts nouveaux pour refinancement de la dette publique	2.016.000	500.000	1.500.000	1.700.000	2.000.000
96.004	13.90	Surcote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux .	*	*	*	*	*
96.040	07.20	Remboursement du capital des prêts, octroyés aux syndicats de communes, liés au rachat de terrains et halls .	*	*	*	*	*
		Total de la section 99.0	4.661.382	2.500.386	3.500.393	3.250.399	3.500.406
		Total du département 99	4.661.382	2.500.386	3.500.393	3.250.399	3.500.406

Chapitre IV – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes (2023 — 2027)

Département	Budget 2023	Crédits 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
00 – Ministère d'Etat	239.142	266.545	272.095	276.362	281.383
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	794.372	872.705	911.655	957.677	948.430
02 – Ministère des Affaires intérieures.....	2.240.068	2.485.244	2.639.144	2.776.200	2.939.170
03 – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	68.217	90.600	92.247	89.954	90.275
04 – Ministère de la Culture	207.571	232.732	245.884	253.161	263.461
05 – Ministère de la Digitalisation.....	234.116	253.800	267.282	274.702	282.305
06 – Ministère de l'Economie	564.268	273.005	183.294	178.499	181.478
07 et 08 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	3.482.129	3.938.607	4.102.453	4.216.737	4.339.502
09 – Ministère de l'Egalité des genres et de la Diversité.....	24.418	27.538	29.768	30.628	31.583
10 – Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	121.253	135.354	139.163	142.552	145.896
11 – Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	2.181.082	2.399.761	2.445.439	2.491.547	2.578.081
12 – Ministère des Finances	1.394.807	1.215.480	1.340.792	1.546.597	1.672.581
13 – Ministère de la Fonction publique.....	965.049	1.012.067	1.250.353	1.445.744	1.646.990
14 – Ministère de la Justice.....	256.138	318.219	330.524	338.156	347.246
15 – Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ...	74.425	99.761	113.753	119.941	130.858
16 et 17 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.616.021	1.782.245	1.855.412	1.915.021	1.967.588
18 – Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur .	625.055	671.291	692.863	720.250	738.525
19 et 20 – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.....	5.009.323	5.647.006	5.672.461	5.901.760	6.173.071
21 – Ministère des Sports	41.086	53.318	54.775	57.244	60.089
22 – Ministère du Travail.....	1.101.084	1.178.608	1.241.065	1.294.174	1.353.854
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	21.239.627	22.953.887	23.880.423	25.026.905	26.172.365

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.012	13.90	Dotation à la famille grand-ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	741	820	844	855	867
11.005	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat).....	9.682	12.003	12.535	12.886	13.264
11.301	13.90	Dépenses de personnel spécifiques de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.382	1.230	1.278	1.306	1.338
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	289	277	286	292	297
12.013	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	160	160	160	160
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104	117	121	123	125
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	38	40	40	41
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224	247	256	245	249
12.140	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	174	193	199	203	205
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	576	566	585	595	605
12.270	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	560	523	540	550	560
12.271	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	995	989	1.020	1.037	1.055
12.272	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	249	217	224	228	232

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.273	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	140	145	147	150
12.274	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Service Jardins et Fleurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	225	214	214	217
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	124	141	147	163
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	452	476	466	474	482
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	63	65	66	68
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays	*	—	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal.....	3	—	—	—	—
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg.....	1	—	—	—	—
Total de la section 00.0			15.868	18.409	19.119	19.568	20.078
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif).....	59.282	64.991	67.433	69.029	70.689
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.790	2.579	2.741	2.830	2.922
10.002	13.90	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	—	—	—	—
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640	807	841	865	890
10.004	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.190	2.270	2.856	2.944	3.037

00.1 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	5.141	5.361	5.465	5.614	5.792
		Total de la section 00.1.....	71.943	76.008	79.336	81.282	83.329
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.273	2.348	2.402	2.461	2.491
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	3.174	4.087	4.268	4.388	4.516
		Total de la section 00.2.....	5.447	6.435	6.670	6.848	7.007
Section 00.3 — Gouvernement							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	10.784	12.001	12.533	12.884	13.261
11.006	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	4.273	5.133	5.109	4.316	4.377
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	204	189	195	201	207
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	31	31	32	32
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	874	1.000	1.000	1.000	1.000
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	10	10	11	11
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	756	20	21	21	21
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104	140	144	147	149
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.035	919	368	309	50

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif)	1	5	5	5	5
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	23	23	23	23	23
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	751	797	832	855	880
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	515	530	550	550	550
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	320	600	660	730	800
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.621	7.039	6.100	6.308	6.409
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice)	65	65	65	65	65
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	*	*	*
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.872	4.109	4.230	4.282	4.344
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	120	120	120

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.040	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	10	10	10	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service "Autorité nationale de sécurité". (Crédit non limitatif).....	220	220	220	220	220
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.250	*	*	*
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	18	—	—	—
12.510	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	—	*	—	—	—
		Total de la section 00.3.....	35.715	39.358	36.356	36.217	36.666
		Section 00.4 — Service Information et Presse					
11.005	01.10	Rémunérations du personnel.....	3.443	3.865	4.036	4.149	4.271
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48	31	35	35	35
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	182	185	190	190
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	720	720	730	740	750

00.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.340	01.10	Frais de publication, de diffusion, de promotion, de documentation, d'abonnements et d'études; frais de développement et de maintenance des applications et réseaux électroniques et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	577	622	578	582	591
33.001	13.90	Cotisation annuelle à des organisations internationales	10	—	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.841	13.90	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	5	—	—	—	—
		Total de la section 00.4	4.998	5.420	5.564	5.696	5.837
		Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	644	741	774	795	819
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif).....	68	66	71	74	75
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	4	4
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	26	28	27	28	29
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	227	208	236	244	248
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	6	6	6	6	6
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	54	62	64	65
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
		Total de la section 00.5	1.040	1.112	1.185	1.220	1.251

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	5.628	8.195	8.558	8.797	9.055
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers	11	11	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	27	33	35	36	38
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	545	745	770	790	810
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	355	355	355	362	368
12.130	13.90	Frais de publication	14	34	30	30	30
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif)	177	419	465	438	431
12.270	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	424	444	424	424	424
12.300	13.90	Service de la communication de crise: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	15	70	50	50	50
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	149	147	150	150	150
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.442	2.168	2.266	2.304	2.043
Total de la section 00.6			10.788	14.623	15.115	15.395	15.413
Section 00.7 — Cultes							
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	25.540	25.323	26.445	27.185	27.982

00.7 — Cultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	32	50	52	53	53
33.010	08.50	Subside au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	529	552	569	580	590
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subside au culte protestant. (Crédit non limitatif).....	38	102	102	102	102
33.013	08.50	Subside au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	90	85	85	85	85
33.015	08.50	Subside au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subside au culte orthodoxe. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.017	08.50	Subside au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	147	153	158	161	164
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
Total de la section 00.7			26.384	26.274	27.419	28.174	28.985
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	4.418	5.906	6.167	6.340	6.526
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	119	123	127	129	131
12.010	12.60	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	150	150	150	150
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	118	119	120	121
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.013	400	400	400	400
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle	20	20	20	20	20

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	500	500	500	500
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	400	400	400	300
12.348	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	25	28	29	29
12.349	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	5.229	1.082	731	439
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	55	55	55	55
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.467	8.832	9.291	9.505	9.565
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	1.000	1.000	1.000	1.000
31.010	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	1.400	2.500	580	580
31.020	08.40	Autres aides, subventions et participations aux entreprises publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	*	*	*
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.444	12.122	14.656	15.000	15.000

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.053	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	403	403	403	403	403
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.668	11.135	11.500	11.700	12.000
31.055	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
31.056	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
31.057	13.90	Subvention dans le cadre de l'accès des ménages défavorisés aux services de communications électroniques à ultra haut débit. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.650	2.000	2.200	2.200	2.200
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale «Innovative initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	120	120	120
32.021	13.90	Dépenses en relation avec la participation au Concours Eurovision de la chanson. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	360	360	360	360
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	9
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.263	10.333	11.204	12.040	12.040
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	1.480	1.529	1.574	1.593	1.617
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.567	10.648	12.192	12.980	13.625
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.783	2.398	2.519	2.813	2.813

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.016	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.500	1.500	1.500	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.890	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives »	1	—	—	—	—
		Total de la section 00.8	66.126	77.900	80.281	80.883	81.708
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	782	950	992	1.020	1.050
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	21	26	27	27	28
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	8	8	8	8
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
		Total de la section 00.9	833	1.006	1.050	1.079	1.110
		Total du département 00	239.142	266.545	272.095	276.362	281.383

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
01 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES, DE LA DÉFENSE, DE LA COOPÉRATION ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR							
Section 01.0 — Dépenses générales							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	19.317	25.988	27.139	27.899	28.717
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	21	21	22	22	22
12.012	01.43	Frais de route et de séjour; Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.630	2.755	2.177	2.212	2.251
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	32	33	34	34
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	163	179	197	217
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74	74	79	93	100
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	105	197	219	168
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	160	165	168	171
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	250	*	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148	422	362	368	374

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	—	—	—	—
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	528	685	708	719	732
12.253	01.40	Activités en relation avec le siège de membre du Luxembourg au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	643	440	—	—
12.254	13.90	Activités en relation avec la Présidence du Luxembourg du Conseil de l'Europe, département et missions diplomatiques, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79	612	713	85	—
12.255	13.90	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg à un siège comme membre au Conseil exécutif de l'UNESCO, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	182	230	204	204
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	741	1.336	1.951	1.198	1.239
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	45	46	48	48	49
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	358	375	388	394	401
12.352	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	23	26	28	31
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	26	26	26
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.010	01.42	Subsides et contributions à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger.....	10	28	65	70	70

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	14	14	15	15
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512	13.90	Frais de route et de séjour	—	4	—	—	—
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	1	—	—	—
12.730	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	—	2	—	—	—
12.752	13.90	Frais généraux de fonctionnement; dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 01.0	24.216	33.697	35.212	34.000	34.821
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.005	01.42	Rémunération du personnel.....	20.095	22.540	23.538	24.197	24.906
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.890	11.889	13.568	13.793	13.844
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.565	2.244	2.321	2.358	2.379
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	590	1.003	1.037	1.054	1.073
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; indemnités stagiaires; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.325	19.711	22.446	23.812	25.358
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.805	1.793	1.854	1.883	1.917

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	563	642	664	675	687
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	819	835	863	877	893
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.966	5.235	4.710	1.684	387
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	269	288	308	323
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.803	2.833	3.285	2.452	2.636
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.010	8.996	8.685	9.415	10.176
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger, dons, cadeaux, pourboires, étrennes, divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.006	1.250	1.350	1.380	1.415
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.590	13.90	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	—	1	—	—	—
12.511	13.90	Frais de déménagement	—	5	—	—	—
Total de la section 01.1			69.670	79.246	84.609	83.888	85.994
Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	10	10	10	10
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	10	10	10	10

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.858	9.441	9.762	9.919	10.097
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.110	1.150	1.150	1.200	1.200
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.201	4.320	4.468	4.539	4.621
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52	53	54	55	56
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	355	360	365	370
35.061	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	555	500	480	465	450
Total de la section 01.2			15.143	15.839	16.294	16.564	16.814
Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales, Grande Région et relations transfrontalières; autres actions							
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	*	1	1	1	1
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	103	105	107	109
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	45	43	45	47	49
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.200	1.300	1.400	1.400

01.3 — Relations économiques internationales et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168	170	173	237	300
		Total de la section 01.3	1.363	1.517	1.624	1.792	1.859
Section 01.4 — Commerce extérieur							
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.826	1.753	1.862	1.971	2.080
12.012	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150	230	230	230
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2	3	3	3
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50	50	50	50
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	940	1.133	1.223	1.313	1.403
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	780	780	800	819	840
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	838	671	858	1.045	1.232
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	2.500	2.500	2.500	2.500

01.4 — Commerce extérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	100	75	75	75	75
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	154	161	101	161	101
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation". (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.828	1.942	2.027	2.128	2.234
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et coréenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	61	61	61	61
Total de la section 01.4			8.078	9.328	9.839	10.406	10.859
Section 01.5 — Direction de la Défense							
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	5.293	7.058	7.370	7.577	7.799
11.090	13.90	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	50	50	50	50
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	304	354	354	362	354
12.020	13.90	Prestations de services dans le domaine aérien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	1.225	1.690	1.710	1.730
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.775	1.550	1.830	1.130	1.130

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.140	13.90	Participation à des foires, salon, et autres manifestations, sponsoring; promotion et frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	313	230	207	257	257
12.190	13.90	Frais de participation à des cours, stages, séminaires et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	86	36	36	36
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	204	195	134	109	109
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.151	1.143	1.151	1.155	1.160
12.300	02.00	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine de la cyber défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.439	2.854	2.881	2.567	1.826
12.301	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.061	14.117	18.734	26.674	26.042
12.302	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.143	5.138	5.208	5.278	3.949
12.303	13.90	Prestation de service dans le cadre de la médecine militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	1.700	5.000	5.000	5.000
12.310	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	311	498	508	470	470
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve.....	10	10	10	10	10
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	10	10	10	10	10

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	65	65	65	65
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.809	5.315	5.687	6.103	6.557
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	110	110	110	110
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, centres d'excellence, agence, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730	1.243	1.244	1.245	1.246
35.035	02.10	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.453	35.012	35.073	44.686	31.370
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.000	17.500	19.000	28.000	29.500
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.500	22.500	19.000	19.475	19.962
35.038	Divers codes	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.709	23.848	21.933	26.598	4.007
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.250	2.250	2.250	2.250

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
34.540	13.90	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat.....	10	—	—	—	—
35.531	13.90	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN	—	633	—	—	—
35.535	13.90	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense	—	159	—	—	—
		Total de la section 01.5	122.663	144.864	149.546	180.939	145.010
		Section 01.6 — Défense nationale					
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	77.263	94.846	99.047	101.821	104.804
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163	158	150	155	158
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040	1.313	1.389	1.381	1.406
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	38	43	35	35	35
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	46	54	53	54
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	473	—	100	100	102

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.154	1.230	1.250	1.300	1.323
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.874	1.250	2.118	2.216	2.256
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.386	600	617	630	641
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	390	45	250	250	250
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	348	1.050	1.086	1.103	1.123
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.265	4.661	3.257	4.000	4.000
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.314	4.265	4.591	1.091	1.111
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.629	1.350	1.000	1.000	1.018
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	52	34	35	35
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.677	10.963	14.866	12.558	12.783
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.365	4.075	3.562	3.564	3.628
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.223	2.586	2.614	3.000	2.626
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.297	4.476	4.621	4.707	4.795
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	104	75	82	83	85

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.330	13.90	Matériel et entretien pour protection, de détection et de décontamination CBRN	—	668	680	690	710
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.358	3.797	3.182	2.184	2.223
12.352	02.10	Frais à l'occasion d'exercices et de transport pour exercices, cours, formations et réunions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.267	448	628	607	618
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	499	791	545	546	537
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique	47	50	55	57	58
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	53	53	54	55
32.010	09.30	Compensation de gaz à effet de serre	407	300	423	429	437
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93	144	94	40	41
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.641	13.90	Frais d'alimentation	5	4	—	—	—
11.650	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	4	*	—	—	—
12.510	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	—	—	—
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	20	—	—	—
12.690	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	14	—	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	43	—	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	13	—	—	—
12.803	13.90	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	22	2	—	—	—
12.860	13.90	Matériel et fourniture de casernement, entretien et réparations	—	25	—	—	—

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.530	13.90	Contributions à des institutions internationales	2	—	—	—	—
		Total de la section 01.6	120.893	139.398	146.383	143.688	146.911
Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
11.005	01.53	Rémunération du personnel.....	6.997	7.896	8.245	8.476	8.725
12.012	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	800	850	900	920
12.050	01.53	Frais de port.....	11	15	15	15	15
12.120	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	900	1.200	1.300	1.300
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	250	250	260	270
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	210	220	230
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.000	4.650	5.000	5.000	5.500
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	485	557	585	614	645

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	5.250	3.500	2.700	2.650
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	54.000	55.000	59.500	63.000	65.000
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	510	520	530
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	357.652	369.440	382.512	396.854	413.211
Total de la section 01.7			432.346	445.858	462.778	480.260	499.396
Section 01.8 — Greffe et cour d'appel de la Juridiction unifiée du brevet							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	1.181	1.234	1.268	1.305
12.012	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80	*	*	*
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	27	*	*	*
12.252	13.90	Frais généraux de fonctionnement; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	236	*	*	*
35.030	13.90	Contributions au fonctionnement de la Cour d'appel et le Greffe de la Juridiction unifiée du brevet; Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.435	4.136	4.871	5.461
Total de la section 01.8			—	2.959	5.370	6.140	6.767
Total du département 01			794.372	872.705	911.655	957.677	948.430

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
02 — MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES							
Section 02.0 — Dépenses générales							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	13.965	17.597	18.376	18.891	19.444
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	7	7	7
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	6	6	6	6	6
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94	75	111	111	111
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	12	15	16	16
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	30	30	30
12.070	13.90	Location et entretien des équipements informatiques.....	10	10	10	10	10
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	386	300	200	200
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	41	41	41	41
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	—	—	—	—
12.141	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	57	57	57	57
12.250	01.10	Entretien, frais d'exploitation et administratifs, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255	270	263	262	262
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	60	60	60	60
12.300	13.90	Frais administratifs; exécution d'expertises et de missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	85	89	90	91	91
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	*	—	—	—	—
Total de la section 02.0			15.021	18.829	19.556	19.972	20.525
Section 02.1 — Finances communales							
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	1.000	1.000	1.000	1.000
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	40	40	40	40
43.004	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	300	300	300	300

02.1 — Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
93.000	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif)	1.112.857	1.212.480	1.305.857	1.393.589	1.494.106
93.002	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif)	463.260	514.071	540.812	565.907	602.083
93.003	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	13.600	13.600	13.600	13.600	13.600
93.004	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif)	57.875	57.597	59.400	59.400	59.400
Total de la section 02.1			1.649.920	1.799.138	1.921.059	2.033.887	2.170.580
Section 02.2 — Direction générale de l'Immigration							
11.005	01.40	Rémunération du personnel.....	23.194	27.918	29.155	29.972	30.850
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	9	11	11	13	13
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	682	799	785	785	800
12.012	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182	182	188	191	195
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	149	154	157	159
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.003	999	1.033	1.050	1.069
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	128	128	81	82	84
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	25	25	25	25
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4

02.2 — Direction générale de l'Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	25	25	26	26
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.509	3.807	3.936	4.000	4.071
12.252	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.857	5.440	5.625	5.716	5.818
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	764	791	803	818
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	602	*	*
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration" et du Fonds pour la sécurité intérieure et de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (BMVI). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49	64	115	117	119
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
35.000	13.90	Transferts de fonds dans le cadre d'un mécanisme européen de solidarité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50	50	50	50
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	47	54	62	71	79
35.061	13.90	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.557	5.000	5.171	5.254	5.348
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.751	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement.....	17	19	—	—	—
12.752	13.90	Structure d'hébergement d'urgence : Frais d'exploitation courants	24	1	—	—	—

02.2 — Direction générale de l'Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.800	13.90	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière	—	*	—	—	—
		Total de la section 02.2	39.228	45.464	47.839	48.339	49.552
		Section 02.3 — Caisse de prévoyance					
42.000	06.12	Part contributive des communes transitant par le budget de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.300	97.282	104.951	111.420	119.232
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.102	4.500	4.350	4.100	3.800
		Total de la section 02.3	70.402	101.782	109.301	115.520	123.032
		Section 02.5 — Direction générale de la Sécurité civile					
12.140	13.90	Frais de sensibilisation et d'information de la population en matière de sécurité civile. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	50	50	50	50
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.400	1.400	1.400	1.400
33.000	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché	50	10	*	*	*
33.010	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	260	260	260	260

02.5 — Direction générale de la Sécurité civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.020	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
35.010	01.10	Secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	1.000	*	*	*
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro- Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif)	35.850	39.062	39.303	41.813	41.813
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif)	5.195	5.345	5.495	5.645	5.645
41.003	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif)	5.200	5.300	5.400	5.500	5.600
41.004	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.960	61.658	64.930	68.652	72.607
Total de la section 02.5			111.558	114.148	116.901	123.383	127.438
Section 02.6 — Police grand-ducale							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	289.594	339.296	354.327	364.248	374.921
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	147	165	165	179	143
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif)	246	250	255	260	265
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	*	*	—	—	—

02.6 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	212	235	240	240	245
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	551	425	589	667	713
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	20	*	*	*	*
11.140	13.90	Paiement frais scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20	24	36	38
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	145	145	146	147
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	815	—	—	—	—
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205	205	205	205	205
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	30	40	50	50	50
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	480	490	500	510
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.967	4.430	4.480	4.530	4.580
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.966	5.137	5.209	5.339	5.470
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.024	6.067	6.400	7.570	8.240
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.905	2.118	2.214	2.285	2.366
12.072	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	818	868	780	692	176
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125	150	175	200	225
12.121	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.519	968	946	509	408

02.6 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	1.200	1.200	1.200	1.300	1.300
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	63	55	55	55	55
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.908	4.765	4.462	3.137	3.225
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.649	7.351	7.955	8.455	9.440
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.923	19.846	22.756	23.211	23.700
12.301	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	296	472	485	475	512
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72	106	115	120	125
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	60	70	72	74	76
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	43	85	46	47	48
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	59	80	82	84	86
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.409	2.294	2.296	1.980	2.018
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	365	375	380	395	410
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	—	615	—	—	—
12.690	13.90	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	—	6	—	—	—

02.6 — Police grand-ducale					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	8	—	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
12.801	13.90	Matériel de protection C.B.R.N.	5	—	—	—	—
		Total de la section 02.6	347.748	398.320	416.598	426.990	439.697
		Section 02.7 — Inspection générale de la Police grand- ducale					
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	6.059	7.395	7.723	7.939	8.172
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	131	167	168	170	174
		Total de la section 02.7	6.191	7.563	7.891	8.109	8.346
		Total du département 02.....	2.240.068	2.485.244	2.639.144	2.776.200	2.939.170

03.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		03 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE					
		Section 03.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
11.005	10.20	Rémunération du personnel.....	5.947	6.940	7.248	7.451	7.669
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	33	33	33	33	33
12.010	10.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	175	175	175	175
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	5	6	7	7	7
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	15	16	16	16
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	46	46	48	49	50
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	1	1	2	2	2
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	361	361	361	361
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	135	234	242	246	250
12.122	13.90	Mise en place et coordination de la politique alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	575	575	575	575	—
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en œuvre du Programme de Développement Rural 2014-2022 et du Plan Stratégique National 2023-2027 ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	180	220	120	120
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380	322	281	281	281

03.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.181	1.183	1.185	1.187	1.187
12.141	10.10	Politique alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	498	298	308	313	318
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	2	2	2	2	2
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	23	23	31	23	23
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	73	83	73	73
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	35	36	36	36	36
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	11	9	10	10	10
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	755	890	890	890	890
12.341	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 ». (Crédit sans distinction d'exercice).....	531	1.031	921	*	*
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	35	70	35	35	35
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	5	5	5	5
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

03.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	475	*	*	*
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	973	—	—	—	—
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.116	3.430	3.400	3.400	3.400
33.011	13.90	Co-financement des nouvelles missions de modernisation de la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	275	275	275	275
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau national de la PAC, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du plan stratégique national 2023-2027. (Crédit sans distinction d'exercice).....	265	310	340	340	340
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	55	60	60	60
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	57	57	57	57	57
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	495	495	495	495	495

03.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.001	10.10	Remboursement à l'Union européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	218	233	236	239	243
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	60	*	*	*
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	9	9	9	9	9
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.067	4.500	5.500	5.500	5.500
41.012	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	500	500	500	500
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	100	160	160	160	160
43.002	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par "LUGA A.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	3.748	3.657	589	67
43.003	13.90	Participation de l'État à des projets réalisés par les parcs naturels dans les volets agricole, alimentaire, développement rural et villageois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	185	184	204	205
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.625	13.90	Frais d'experts et d'études	—	7	—	—	—
		Total de la section 03.0	22.631	27.043	27.619	23.751	22.888
		Section 03.1 — Viticulture					
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	3.236	3.309	3.455	3.552	3.656
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	4	4	4	4	4

03.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	4	4	4	4	4
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	15	14	14	14
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	140	170	176	240	244
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	8	18	18	18	18
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	15	16	16	16
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	34	29	30	31	31
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	285	282	304	300	307
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640	640	640	640	640
Total de la section 03.1			4.368	4.484	4.660	4.818	4.934
Section 03.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
11.005	10.10	Rémunération du personnel	14.798	17.016	17.770	18.267	18.802
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	14	14	14	14	14
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	20	20	20	20	20
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	15	17	17	17	17
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	110	110	110	110
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	247	250	185	185	185
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	238	528	284	284	284

03.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.150	13.90	Mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication des organismes de quarantaine de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.190	10.10	Formation du personnel	22	34	35	36	36
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.364	1.372	1.419	1.442	1.467
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	525	550	569	578	588
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	50	50	52	53	53
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	4	8	—	—	—
Total de la section 03.2.....			17.412	19.974	20.479	21.010	21.583
Section 03.3 — Service d'économie rurale							
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	10.621	11.402	11.907	12.240	12.599
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	20	15	16	16	16
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	3	3	3	3
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études	63	63	65	66	68
12.190	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	3	12	12	13	13
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	61	51	54	56	58
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	767	767	793	806	820

03.3 — Service d'économie rurale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif)	90	92	95	96	98
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	4	4	4	4	4
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	126	137	142	144	147
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	*	27	—	—	—
		Total de la section 03.3	11.757	12.572	13.090	13.444	13.825
		Section 03.5 — Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire					
11.005	13.90	Rémunération du personnel	*	12.785	13.351	13.725	14.127
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1	1	1	1
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	61	4	4	4	4
12.010	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif)	9	9	9	10	10
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	67	69	70	72
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	154	177	178	179	180
12.120	13.90	Frais d'analyses à effectuer dans les laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.605	1.865	1.929	1.960	1.995
12.121	13.90	Frais d'échantillonnage officiel. (Crédit non limitatif)	50	50	52	53	53
12.122	13.90	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif)	50	70	71	72	73
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144	28	29	30	30

03.5 — ALVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	—	70	72	74	75
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	121	36	37	38	39
12.150	13.90	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt des missions de contrôle et de surveillance de l'ALVA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	1.954	2.021	2.053	2.090
12.160	13.90	Achat de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.750	1.670	1.730	1.759	1.792
12.190	13.90	Formation du personnel	23	34	36	36	37
12.191	13.90	Colloques: frais d'organisation et de participation	15	15	16	16	16
12.250	13.90	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote- part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	62	64	65	66
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	218	265	274	278	283
12.261	13.90	Indemnisation de frais d'hébergement et de soins d'animaux dans le cadre de la loi du 27 juin 2018 sur la protection animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
12.262	13.90	Chien de détection organismes nuisibles.....	—	10	5	5	5
12.270	13.90	Exploitation et location d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	367	642	664	675	687
24.010	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	73	76	77	79
41.000	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé" pour assurer le fonctionnement du Laboratoire de surveillance alimentaire. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*

03.5 — ALVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3	—	—	—
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	44	—	—	—
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	47	—	—	—
12.623	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes.....	—	7	—	—	—
12.650	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	28	23	—	—	—
12.770	13.90	Exploitation et location d'immeubles	—	900	—	—	—
12.771	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	266	—	—	—	—
		Total de la section 03.5	6.963	21.013	20.788	21.279	21.813
		Section 03.6 — Protection des consommateurs					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	2.479	2.907	3.036	3.121	3.212
11.130	13.90	Indemnités de médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	31	31	31	31
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	31	31	31	31
12.010	11.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	36	36	36	36
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.110	11.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129	319	278	218	139
12.121	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	123	108	98	98

A 167 - 74

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
04 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 04.0 — Culture. - Dépenses générales							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	5.854	7.114	7.429	7.637	7.861
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	6	9	9	9	9
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	10	13	13	13	13
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49	100	100	100	100
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	9	9	9	9
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.002	1.050	1.050	1.050	1.050
12.125	08.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	2	2	2	2
12.190	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel.....	—	60	60	60	60
12.210	08.00	Dépenses d'alimentation.....	—	12	12	12	12
12.230	08.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35	38	35	35
12.250	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	123	223	223	223
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	140	206	212	214	217
12.262	08.00	Frais relatifs au département "Artothèque" du ministère.....	30	43	43	43	43
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89	347	357	362	367

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26	—	—	—	—
12.272	08.10	Frais de gardiennage; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.300	08.20	Concours et prix culturels : dépenses diverses.....	28	52	52	52	52
12.301	08.00	Observatoire de la Culture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	150	154	156	159
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	50	50	50	50
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	125	—	—	—	—
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.313	08.00	Participation aux frais de formation du personnel des associations oeuvrant dans le domaine culturel.....	60	—	—	—	—
12.315	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	10	20	21	21	21
12.316	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	683	680	705	723	741
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	—	—	—	—
12.322	08.10	Creative Europe Desk.....	50	—	—	—	—
32.010	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel.....	75	131	136	141	146
32.011	13.90	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une entreprise.....	10	—	—	—	—

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	140	145	150	155
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif)	3.390	—	—	—	—
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	880	1.282	1.382	1.421	1.461
33.012	08.20	Creative Europe desk	—	40	41	42	43
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	100	94	94	94	94
33.015	08.10	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge du "Kierchefong", d'une a.s.b.l. ou d'une fondation.....	40	—	—	—	—
33.036	08.10	Participation au financement des activités des fédérations et réseaux professionnels	1.151	—	—	—	—
33.037	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales.....	92	—	—	—	—
33.038	08.10	Aide à la structuration pour compagnies de danse	245	—	—	—	—
34.040	13.90	Domages et intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	300	300	310	315	321
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	325	332	337	343	348
34.063	13.90	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'un particulier	10	—	—	—	—
34.070	08.10	Concours, récompenses et prix culturels	57	73	72	83	72
34.072	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif)	10	10	10	10	10
35.010	08.00	Location d'une scène de théâtre dans l'intérêt du festival d'Avignon. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	—	—	—	—

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.011	08.00	Participation de l'État aux actions et aux projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	27	27	28	28
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	370	370	370	370
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine culturel.....	100	—	—	—	—
41.018	08.00	Réalisation par divers acteurs d'enquêtes statistiques nationales sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	—	—	—	—
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.740	2.151	2.225	2.261	2.301
41.051	08.20	Education culturelle et artistique	50	52	54	56	58
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles.....	117	100	100	100	100
43.009	13.90	Participation aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une commune ou d'un syndicat de commune.....	40	—	—	—	—
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.615	4.700	4.860	4.939	5.027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.631	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	—	—	—	—
12.502	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1	—	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	16	—	—	—	—
33.505	13.90	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	—	207	—	—	—
33.517	13.90	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle	—	87	—	—	—
33.535	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes"	—	220	—	—	—
33.541	13.90	Dotation à structure en charge de la préfiguration de la future Maison de la Danse	—	52	—	—	—

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.542	13.90	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	—	275	—	—	—
41.516	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	—	900	—	—	—
Total de la section 04.0			21.183	21.616	20.702	21.122	21.557
Section 04.1 — Institut national pour le patrimoine architectural							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	3.816	4.870	5.086	5.228	5.381
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	23	29	31	31	31
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.080	08.10	Bâtiments abritant l'Institut national pour le patrimoine architectural: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	—	—	—	—
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	5	5	5	5
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	2	2	2	2
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	—	*	1	1	1
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	83	81	90	91	93
12.261	08.10	Publication de l'inventaire scientifique: frais divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	175	420	500	580
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	275	819	819	819
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	636	703	727	738	752
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	2	2	2	2	2
Total de la section 04.1			4.982	6.348	7.387	7.623	7.871

04.2 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Section 04.2 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art					
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	8.636	9.938	10.378	10.669	10.981
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.966	3.250	3.300	3.350	3.400
		Total de la section 04.2.....	11.602	13.188	13.678	14.019	14.381
		Section 04.3 — Bibliothèque nationale					
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	12.187	14.369	15.005	15.425	15.877
41.050	08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Bibliothèque nationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.550	8.159	9.082	7.731	7.930
		Total de la section 04.3.....	19.737	22.528	24.087	23.157	23.807
		Section 04.4 — Archives nationales					
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	4.657	6.158	6.430	6.610	6.804
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.300	13.90	Assainissement des Archives publiques (étatiques et communales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	154	159	162	164
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Archives nationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.903	2.653	2.731	2.767	2.806
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri. (Crédit sans distinction d'exercice).....	485	485	—	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	—	2	—	—	—
		Total de la section 04.4.....	7.146	9.452	9.321	9.540	9.776

04.5 — Centre national de l'audiovisuel

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 04.5 — Centre national de l'audiovisuel							
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	5.086	6.214	6.489	6.671	6.867
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	35	37	37	38	38
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre National de l'Audiovisuel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.900	2.950	3.000	3.050	3.100
Total de la section 04.5.....			8.021	9.201	9.526	9.759	10.005
Section 04.6 — Musée national d'histoire naturelle							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	9.123	10.755	11.232	11.546	11.885
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	—	—	—	—
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie".....	715	—	—	—	—
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle.....	13	14	14	14	14
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique.....	27	28	28	29	29
34.071	08.10	Prix national du patrimoine naturel "Präis Hëllef fir d'Natur"	5	5	5	5	5
41.050	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire naturelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.325	2.375	2.500	2.500	2.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	—	—	—	—
Total de la section 04.6.....			12.212	13.176	13.778	14.093	14.432
Section 04.7 — Centre national de littérature							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	2.336	2.823	2.948	3.030	3.119

04.7 — Centre national de littérature

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre national de littérature. (Crédit sans distinction d'exercice).....	520	533	549	556	564
		Total de la section 04.7	2.856	3.356	3.497	3.586	3.683
		Section 04.8 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture					
33.000	08.20 06.34	Conventions avec des structures culturelles	11.094	16.193	20.000	22.000	24.000
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	140	140	145	150	155
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	400	—	—	—	—
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.066	—	—	—	—
33.006	08.10	Participation au financement des activités du Centre national de la culture industrielle.....	500	—	—	—	—
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	245	262	270	275	280
33.008	08.10	Participation au financement des activités de l'ensemble professionnel de musique contemporaine : United Instruments of Lucilin	750	—	—	—	—
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Villa Louvigny"	—	50	51	52	150
33.010	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Cultur'all"	—	193	201	230	232
33.011	13.90	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	—	—	—
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	835	—	—	—	—
33.021	04.00	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Actioun Lëtzebuergesch a.s.b.l.".....	10	10	11	11	12

04.8 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif).....	2.200	—	—	—	—
33.040	08.10	Dotation à la structure en charge de la préfiguration du futur Centre des Monuments du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157	300	400	500	600
33.041	08.10	Dotation à structure en charge de la préfiguration de la future Maison de la Danse. (Crédit non limitatif).....	520	—	—	—	—
33.042	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain". (Crédit non limitatif).....	2.750	—	—	—	—
41.010	08.10	Dotation à la structure en charge de Luxembourg Ticket. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	866	866	866	866
41.011	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.700	5.245	5.850	6.000	6.150
41.012	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.500	26.150	26.950	27.650	29.000
41.013	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.108	3.700	4.100	4.570	4.720
41.014	08.10	Dotation à l'établissement public "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.870	2.920	3.100	3.200
41.015	08.10	Dotation à l'établissement public "Rotondes". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.361	2.547	2.671	3.000
41.016	08.10	Dotation à l'établissement public "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	9.210	9.750	10.000	10.300
41.017	08.10	Dotation à l'établissement public "Théâtre national du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.330	2.667	2.952	3.500
41.018	08.10	Dotation à l'établissement public "Trois-CL - Maison de la Danse". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	684	900	1.100	1.200

04.8 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.019	08.00	Dotation à l'établissement public "Kultur LX - Arts Council". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.653	4.462	5.000	5.500	5.800
41.022	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	40.576	42.355	43.985	44.741	45.583
43.000	Divers codes	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures culturelles gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.566	2.207	2.250	2.400	2.750
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	352	400	450	500
Total de la section 04.8.....			108.071	119.940	129.263	135.218	141.998
Section 04.9 — Institut national de recherche archéologique							
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	3.514	4.806	5.019	5.159	5.310
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	—	—	—	—
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles préventives et d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.300	6.000	6.500	6.750	7.500
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.470	2.600	2.600	2.600	2.600
12.270	08.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241	251	250	254	260
12.300	08.10	Frais de fonctionnement de l'Institut national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	233	270	274	279	280
32.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des entreprises privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des associations sans but lucratif et fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

04.9 — Institut national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.090	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	
43.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 04.9			11.762	13.927	14.643	15.043	15.951
Total du département 04			207.571	232.732	245.884	253.161	263.461

05.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
05 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 05.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	3.730	5.017	5.240	5.386	5.544
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.150	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	—	—	—	—
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	48	49	50	50	50
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.750	1.650	1.650	1.650	1.650
12.140	13.90	Frais d'information, de sensibilisation et de promotion.....	1.000	1.025	1.025	1.025	1.025
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	200	200	200	200	200
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	20	20	20	20
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	20	20	20	20	20
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	12	12	12
12.300	01.10	Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400	2.350	2.350	2.350	2.350
12.301	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport	3	3	3	3	3

05.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.302	13.90	Frais en relation avec le Gov Tech Lab. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
Total de la section 05.0			9.563	10.682	10.906	11.053	11.211
Section 05.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	59.365	77.698	81.140	83.412	85.856
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	63	63	63
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	—	—	—	—
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	1	1	1	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service CTIE. (Crédit non limitatif)	165.000	165.000	175.000	180.000	185.000
Total de la section 05.1			224.433	242.762	256.204	263.476	270.920
Section 05.2 — Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat							
12.011	12.60	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	15	15	15	15
12.041	13.90	Frais de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	6	6	6
12.081	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
12.121	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89	275	89	89	89

A 167 - 88

06.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
06 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 06.0 — Economie							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	32.195	37.539	39.202	40.300	41.480
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	767	619	541	542	543
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	20	19	19	19
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27	100	50	50	50
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	417	453	464	474	484
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.300	1.350	1.350	1.350
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité, et Conseil national de la Productivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	103	105	108	110	113
12.122	13.90	Luxembourg Stratégie: Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	400	*	*	*
12.190	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	240	241	237	238	238
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	101	101	102	102
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	235	245	245	250	250

06.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	688	1.300	1.300	1.300	1.300
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.800	6.500	7.300	*	*
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité et Conseil national de la Productivité: frais de fonctionnement	67	68	70	72	73
12.308	13.90	Luxembourg Stratégie: frais de fonctionnement.....	40	40	*	*	*
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": frais d'experts, d'études, de communication et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	200	100	50	50
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	10	10	10	10
14.010	07.50 11.10	Frais de gestion, d'entretien et de suivi d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements, de zones de verdure et de mesures compensatoires / d'atténuation dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et de zones spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.320	820	780	780
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	900	900	900	900
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	231	238	244	249
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	376	376	376	376	376

06.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.057	13.90	Participation financière de l'Etat au projet de recherche JUMP. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	*	*	*
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	68	68	68	68	68
32.013	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP, dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses.....	542	495	495	495	495
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	205	205	205	205	205
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances	55	55	55	55	55
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International"	15	15	15	15	15
33.031	13.90	Subsides bénévoles au secteur privé, sponsoring d'événements.....	180	230	230	230	230
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	509	507	462	462	477
41.001	13.90	Participation aux frais de services d'hébergement pour le centre de contrôle IRIS2. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
41.006	13.90	Participation de l'État à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	51	—	—	—
41.008	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.009	13.90	Dotation du Groupement d'Intérêt Economique "Terra Matters". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	*
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg House of Cybersecurity" (LHC). (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.400	3.787	4.027	4.354	4.580

06.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert". (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.227	2.439	2.484	2.529	2.574
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.520	1.570	1.620	1.620	1.620
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	15.500	15.500	15.500	15.500
41.018	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique". (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	319	—	—	—
41.019	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.735	2.735	2.735	2.735	2.735
41.020	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "NEOBUILD". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	256	256	256	256	*
41.021	13.90	Dotation Luxembourg Space Agency. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.690	5.790	5.960	5.960	5.960
41.022	13.90	Participation financière à l'Autorité de la concurrence du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.310	3.729	3.858	4.041	4.134
43.001	13.90	Frais de gestion, d'entretien et de suivi d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements, de zones de verdure et de mesures compensatoires / d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	11	45	46	46
43.002	13.90	Frais de personnel et de consultance pour la mise en oeuvre des principes de l'économie circulaire dans le cadre de la planification et de la gestion de zones d'activités économiques régionales.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	480	480	480	480
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	261	—	—	—
		Total de la section 06.0.....	79.912	91.675	92.733	87.023	87.549

06.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Section 06.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
11.005	01.32	Rémunération du personnel.....	23.525	25.738	26.878	27.630	28.440
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	11	39	40	41	41
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	9	9	9	9
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	3	4	4	4	4
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	4	4
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	12	12	12	12
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.123	1.700	2.000	2.000	2.000
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	550	440	415	415	510
12.190	01.32	Frais de formation	60	65	65	70	70
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	25	45	30	25	25
12.193	13.90	Conférence IARIW (International Association for Research in Income and Wealth); frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	539	548	547	549	550
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.277	3.519	2.771	1.459	1.485
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.596	2.860	2.778	2.796	2.796
12.302	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	409	359	367	367	367

06.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.310	01.32	Recensement de la population. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255	350	100	100	100
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	395	434	434	419	434
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	5	5	5	5	5
34.090	13.90	European Statistics Competition (frais d'organisation et récompenses)	27	30	33	33	33
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	6	6	6	6	6
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research	1.000	1.240	1.260	1.310	1.380
Total de la section 06.1			31.830	37.407	37.756	37.253	38.270
Section 06.2 — Conseil de la concurrence							
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	*	—	—	—	—
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.140	13.90	Frais de publicité et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
Total de la section 06.2			1	—	—	—	—

06.3 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 06.3 — Energie							
12.120	09.30 09.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	750	750	750	750
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	40	53	55	55	56
31.040	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ainsi qu'en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par des contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en gaz naturel et en chaleur fournie à travers des réseaux de chauffage urbain pour certains clients finals. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	392.000	90.000	*	—	—
31.041	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution d'électricité basse tension. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
33.004	09.31	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.338	6.085	6.757	7.047	7.305
34.060	13.90	Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	4.000	*	—	—
35.010	13.90	Frais en relation avec l'exécution de l'article 13 du règlement (UE) 2017/1938 du 25 octobre 2017 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.012	09.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.755	1.950	1.950	1.950
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 06.3			414.778	102.643	9.512	9.802	10.061

06.4 — Commissariat aux affaires maritimes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Section 06.4 — Commissariat aux affaires maritimes					
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	2.575	2.921	3.050	3.136	3.228
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	10	4	4	4	4
41.050	12.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	200
		Total de la section 06.4.....	2.585	2.925	3.054	3.140	3.432
		Section 06.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
11.005	09.00	Rémunération du personnel.....	6.869	8.331	8.700	8.943	9.205
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	9	9	10	10	10
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	8	8	9	9	10
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	7	7	7	7
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	52	38	39	45
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	140	187	142	153
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	35	40	61	40	43
12.250	11.10	Frais de fonctionnement et d'entretien du Bureau luxembourgeois de métrologie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114	133	130	140	140
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	91	147	147	150	150
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.280	1.358	1.404	1.427	1.453

06.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	19	19	19	20
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	289	300	300	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	568	583	600	620	635
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses.....	17	14	14	14	14
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie. (Crédit non limitatif).....	15	*	*	*	*
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236	271	278	285	291
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance".....	1.160	993	1.046	1.097	1.151
41.013	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"	211	211	211	211	211
Total de la section 06.5.....			11.103	12.616	13.161	13.454	13.838
Section 06.6 — Classes moyennes							
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	190	130	220	150
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	115	175	175	125	100
12.126	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique : Digitalisation et intégration des flux des administrations partenaires. (Crédit non limitatif).....	—	150	—	—	—
12.141	13.90	Frais de publicité.....	—	15	15	15	15
24.010	11.40	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	41	43	44	46	47

06.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	125	125	125	125	125
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	50	50	50
31.052	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4	4	4	4	4
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	315	285	285	285	285
33.000	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.100	1.100	1.100	1.100
33.008	13.90	Promotion de l'esprit d'entreprise à l'école fondamentale et secondaire dans le cadre des programmes des Jonk Entrepreneuren	—	103	105	108	110
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.150	2.200	2.200	2.200	2.200
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	125	125	125	125	125
41.003	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—

06.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	150	150	150	150	150
41.005	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	800	850	850	850	850
41.006	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping"	500	400	400	400	400
41.007	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Observatoire National PME"	350	350	350	350	350
Total de la section 06.6			5.935	6.414	6.208	6.252	6.161
Section 06.7 — Tourisme							
12.124	11.60	Frais d'experts et frais d'élaboration d'études et de concepts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	739	400	500	450	450
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	1.000	1.100	1.100	1.100
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	491	501	511	515	515
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	530	858	866	875	883
12.302	13.90	Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets liés au développement du secteur touristique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	325	325	330	330	330
33.011	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	692	744	1.067	1.087	1.105
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national. (Crédit sans distinction d'exercice).....	789	791	808	816	826

06.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	140	145	150	155
33.015	13.90	Participation aux frais en relation avec la gestion des labels touristiques et de la classification des hébergements touristiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	217	248	250	250	250
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
33.021	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.175	3.300	3.875	3.970	4.075
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	90	90	—
33.029	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	140	140	140	150	150
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	420	425	430	435	440
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	400	400	400	400
41.000	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.000	6.333	6.666	7.000	7.400
41.001	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.020	1.113	1.168	1.228	1.308
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	85	130	130	130	130

06.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
43.010	11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	20	—	—	—	—
Total de la section 06.7			16.012	16.848	18.476	18.976	19.517
Section 06.8 — Promotion de l'image de marque du Luxembourg							
12.101	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles, charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques et contrôle des comptes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74	78	82	86	90
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.738	2.000	1.913	2.064	2.101
33.010	13.90	Promotion de l'image du Luxembourg; contributions volontaires, co-financements ou subsides à des porteurs de projets luxembourgeois afin de soutenir des événements, projets ou actions de caractère national ou international; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	375	250	250	255
35.060	13.90	Promotion de l'image du Luxembourg; contributions volontaires, co-financements ou subsides à des actions de caractère international; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	25	150	200	204
Total de la section 06.8			2.112	2.478	2.395	2.600	2.650
Total du département 06			564.268	273.005	183.294	178.499	181.478

07.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
07 et 08 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 07.0 — Dépenses générales							
11.005	04.00	Rémunération du personnel.....	46.949	57.005	59.530	61.197	62.990
11.060	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	78	80	82	83
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121	189	195	197	200
12.001	Divers codes	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	106	126	129	131	133
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	255	255	255	255
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	30	30	30	30
12.051	04.00	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif).....	—	125	125	125	125
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.155	2.600	2.675	2.700	2.750
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	300	220	80	90
12.190	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.261	04.00	Frais de publication, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.840	1.200	1.238	1.261	1.284

07.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	34.807	35.823	36.264	36.794
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement	103	90	80	80	80
12.302	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	980	856	1.000	1.000	1.000
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	110	110	110
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.237	1.251	1.261	1.271	1.271
12.308	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	61	62	63	64	64
12.315	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	345	450	465	473	481
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	20	21	21	22
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	13	13	14	14
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.058	11.000	11.300	11.447	11.612
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.912	2.250	2.500	2.750	2.750
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	725	725	750	800	850
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	3.045	3.045	3.000	3.000	3.000
33.004	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle-ikl.....	123	128	131	133	136

07.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.015	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	225	240	240	240	240
33.016	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	520	520	520	520	520
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	460	460	460	460	460
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.675	1.850	2.000	2.000
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	27	27	27	27
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	370	400	400	400	400
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.407	14.000	14.000	14.000	14.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5	—	—	—
12.501	04.00	Indemnités pour services de tiers	—	1	—	—	—
12.520	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	*	—	—	—
12.551	04.00	Achat de biens et de services postaux.....	—	6	—	—	—
12.770	04.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	12	—	—	—
Total de la section 07.0			143.608	134.064	138.496	141.134	143.774
Section 07.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	9.692	11.796	12.319	12.664	13.035
41.050	04.10	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif)	11.400	5.378	5.715	5.715	5.370
Total de la section 07.1			21.092	17.174	18.034	18.379	18.405

07.2 — Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 07.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	10.104	11.359	11.862	12.194	12.552
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	775	983	1.012	1.024	1.039
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.864	11.171	11.477	11.792
41.050	04.01	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	5.200	5.600	5.790	5.883	5.990
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	04.01	Indemnités pour services extraordinaires.....	18	—	—	—	—
Total de la section 07.2			26.097	28.806	29.835	30.579	31.373
Section 07.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	4.774	5.823	6.080	6.251	6.434
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	4	*	*	*	*
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	135	118	122	124	126
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	7	7	7
12.140	04.10	Frais de sensibilisation et d'information	25	30	30	32	32
12.191	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho- sociaux et d'accompagnement scolaire et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	74	80	80	85	85
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	22	23	24	24	24
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho- pédagogique des élèves	35	39	38	39	39

07.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
32.010	04.10	Renforcement des compétences socio-émotionnelles en milieu scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	9.836	10.049	10.450	10.940	11.160
41.010	04.10	Projets de recherche avec l'Université du Luxembourg: élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de projets pédagogiques mis en place par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77	82	85	87	88
Total de la section 07.3.....			14.988	16.251	16.915	17.588	17.996
Section 07.4 — Enseignement musical							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	433	227	237	244	251
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	10	10	10	11
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Formation continue des enseignants, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation, dépenses diverses.....	9	5	5	5	5
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	7	10	10	10
33.000	08.00	Conventions avec des associations oeuvrant dans l'intérêt de l'enseignement musical.....	85	88	90	92	94
33.005	08.00	Subside à destination d'associations sans but lucratif pour des projets pédagogiques de l'enseignement musical.....	121	165	171	173	173
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	8	14	14	14	14
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif).....	150	100	100	100	100
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".....	250	275	275	300	300

07.4 — Enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.731	59.926	61.424	62.960	64.534
43.001	08.00	Participation aux frais liés à la prestation de projets pédagogiques par des enseignants de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
Total de la section 07.4			54.899	60.917	62.438	64.009	65.592
Section 07.5 — Etablissements privés d'enseignement							
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.663	141.775	146.222	148.952	151.727
Total de la section 07.5			135.663	141.775	146.222	148.952	151.727
Section 07.6 — Service des restaurants scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	8.474	10.317	10.774	11.075	11.400
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	*	*	*	*
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	7	7	7
41.050	04.10 02.00	Dotation financière de l'Etat au profit du Service des restaurants scolaires "Restopolis". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.467	32.483	33.083	33.083	33.083
Total de la section 07.6			45.038	42.807	43.864	44.166	44.490
Section 07.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
11.005	04.52	Rémunération du personnel.....	97.100	120.706	126.054	129.583	133.380
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	2	3	3	3
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78	45	46	47	48

07.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	130	137	135	137	137
12.010	04.52	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	60	60	60	60
12.140	04.52	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'information sur la situation et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et des enfants, jeunes et adultes handicapés	50	50	50	50	50
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.253	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	125	140	140	140	140
12.262	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	272	280	280	280	280
12.273	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	181	204	204	204	204
12.274	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	155	159	159	159	159
12.275	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	842	845	845	845	845
12.276	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	63	65	65	65	65
12.277	04.52	Service national de l'éducation inclusive: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	27	27	27	27
12.278	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	21	22	22	22	22
12.300	04.52	Mesures supplémentaires à mettre en place auprès d'un certain nombre d'élèves à besoins spécifiques durant le transport scolaire – dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.500	3.000	3.000	3.000
12.301	04.52	Scolarisation des élèves en milieu curatif – dépenses diverses.....	48	48	48	48	48
12.302	04.52	Équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques - dépenses diverses.....	180	101	101	101	101

07.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.001	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés œuvrant au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.428	4.915	5.025	5.090	5.160
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques	1	1	1	1	1
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques	6	5	5	5	5
35.010	04.52	Contribution à l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive	19	19	19	21	21
35.011	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.634	2.500	2.500	2.500	2.500
41.010	04.52	Conventions avec l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	485	200	126	125	125
41.050	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	537	530	530	530	530
41.051	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre des compétences relatives à la vue.....	500	550	550	550	550
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	490	490	490	490	490
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.753	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel : frais d'exploitation courants	4	—	—	—	—
		Total de la section 07.7	111.052	134.700	140.583	144.182	148.049
		Section 07.8 — Service de la formation des adultes					
11.005	04.30	Rémunération du personnel.....	11.247	15.895	16.600	17.064	17.564
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	93	97	101	104
11.130	04.53	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	834	854	869	877

07.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.000	04.53	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.419	3.504	3.563	3.621	3.621
12.250	04.53	Mesures diverses dans l'intérêt de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise et de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	325	333	339	344	344
12.251	04.53	Mise en place d'une université populaire: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	384	1.144	1.300	1.407	1.407
12.307	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	996	750	900	1.000	1.000
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.665	1.699	1.724	1.755	1.755
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices.....	369	145	145	145	145
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148	152	154	157	157
35.010	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec les associations organisatrices étrangères. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	*	*	*	*
35.020	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec prestataires institutionnels à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	*	*	*	*
41.050	04.53	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation des adultes.....	580	1.296	1.657	1.667	1.667
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	981	1.000	1.000	1.000	1.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	04.53	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	5	—	—	—
12.500	04.53	Indemnités pour services de tiers	—	6	—	—	—

07.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.503	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateur	—	1	—	—	—
		Total de la section 07.8	20.653	26.856	28.333	29.131	29.642
		Section 07.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
11.005	04.20	Rémunération du personnel.....	91.917	90.294	94.272	96.898	99.722
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77	77	77	77	77
11.132	04.20	Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	—	—	—	—
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	120	140	145	147	150
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	11	15	16	16	16
12.260	04.20	Directions de région: frais d'exploitation courants.....	327	300	310	315	321
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	—	—	—	—
		Total de la section 07.9	92.956	90.829	94.823	97.456	100.289
		Section 08.0 — Enseignement fondamental					
11.005	04.20	Rémunération de personnel.....	766.356	889.502	928.925	955.030	983.094
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193	533	549	559	570
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.736	—	—	—	—

08.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	20	39	40	41	42
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	10	10	10	10
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	31	23	*	32
12.304	04.20	Elections des délégués du personnel enseignant à la Commission scolaire nationale : dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	18	*	*	*
12.305	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	791	806	819	833	845
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	6	6	6	6
33.004	04.20	Education musicale et artistique: participation aux frais d'associations	8	8	8	8	8
41.050	04.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	200	200	200	200	200
41.053	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public.....	1.751	1.778	1.820	1.860	1.900
43.000	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.299	1.000	1.000	1.000	1.000
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	460	540	540	540	540
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.805	04.20	Classes spécialisées de l'Etat : frais divers.....	—	2	—	—	—
Total de la section 08.0			776.929	895.572	935.039	961.188	989.347

08.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 08.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
11.005	04.33	Rémunération du personnel.....	862.319	1.047.451	1.093.567	1.123.843	1.156.436
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires.					
	04.34	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.720	3.000	3.102	3.152	3.209
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.236	—	—	—	—
11.150	04.33	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant.					
	04.34	(Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
12.000	04.33	Indemnités pour services de tiers.					
	04.34	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.425	1.425	1.425	1.425
12.010	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.					
	04.34	(Crédit sans distinction d'exercice).....	90	60	62	63	65
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	5	5	5	5
12.300	04.33	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études.					
	04.34	(Crédit sans distinction d'exercice).....	5	3	3	3	3
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.300	1.350	1.400	1.450
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	30	—	—	—	—
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen- Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	547	569	580	589	600
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel- restaurant d'application.					
		(Crédit non limitatif).....	*	*	10	*	*
41.085	04.33	Dotation financière de l'Etat au profit des établissements					
	04.34	d'enseignement secondaire classique et secondaire général: frais de fonctionnement.....	23.841	25.000	25.850	26.270	27.750

08.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	90	5	—	—	—
12.500	04..33 04..34	Indemnités pour services de tiers	5	4	—	—	—
12.510	04..33 04..34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—
		Total de la section 08.1	915.089	1.078.821	1.125.955	1.156.750	1.190.942
		Section 08.2 — Institut national des langues Luxembourg					
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	21.797	26.176	27.335	28.101	28.924
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	95	98	99	101
		Total de la section 08.2	21.872	26.271	27.434	28.200	29.025
		Section 08.3 — Service de la formation professionnelle					
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	24.858	27.781	28.967	29.750	30.593
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	205	205	205	205
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	855	905	916	929
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	490	—	—	—	—
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	675	692	703	715	715
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	620	620	620	620

08.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la politique de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	120	120	120
12.306	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet formation Diplom+ et des projets similaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	720	500	500	500	500
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	700	750	800	800
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36.636	36.000	37.500	38.500	40.000
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	769	900	1.000	1.300	1.300
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.131	15.500	16.500	17.000	17.500
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.597	2.360	2.440	2.480	2.524
33.002	04.00	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	167	172	178	181	184
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	111	115	119	123	123
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	842	1.150	1.300	1.300	1.300
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.782	4.725	4.750	4.775	4.800
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers.....	2.404	2.940	3.032	3.089	3.147
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.135	2.211	2.281	2.357	2.357

08.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la révision du brevet de maîtrise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.469	1.600	1.655	1.681	1.708
41.007	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre d'Agriculture pour le développement de la formation CCP ouvrier agricole	10	—	—	—	—
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif)	2.614	2.800	3.000	3.000	3.000
41.050	04.34	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	5.860	5.092	5.593	5.657	5.735
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	04.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3	—	—	—
12.500	04.34	Indemnités pour services de tiers	6	10	—	—	—
Total de la section 08.3.....			100.665	107.052	112.119	115.070	118.160
Section 08.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	70	—	—	—
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	344	356	361	368
12.125	06.36	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	—	—	—	—
12.190	06.36	Frais d'organisation de la Semaine nationale de l'Enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	120	124	126	128
12.300	06.32	Promotion, mise en oeuvre et soutien des actions en faveur de la jeunesse : plan d'action national, intégration et inclusion sociales, développement personnel, transition vers l'emploi . (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	53	50	50	50

08.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	172	50	50	50
12.311	04.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des forums parentaux, du service qualité et du service droits de l'enfant. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.520	1.531	1.600	1.600	1.600
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233.845	255.371	265.586	281.521	298.413
32.010	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour jeunes par voie de conventions avec les administrations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.743	21.412	22.403	23.156	23.932
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.659	1.767	1.928	1.846	1.846
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.485	18.474	20.155	21.381	21.381
33.004	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	970	197	215	1.073	1.073
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.895	7.715	8.417	7.672	7.672
33.009	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services logements pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.534	1.869	1.924	1.984	2.051
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	105	105	105	105	105

08.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	15	16	16	16
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes. (Crédit non limitatif).....	100	115	120	124	129
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un soutien au secteur de l'éducation non-formelle des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.560	13.902	14.545	15.034	15.538
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243.243	293.813	307.416	317.745	328.390
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.970	30.258	33.011	32.231	32.231
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.543	3.658	3.827	3.956	4.088
33.044	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.434	10.942	12.658	13.083	14.813
33.045	06.32	Mesures d'urgence dans l'intérêt de l'enfance et de la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.046	06.32	Participation de l'État aux frais des mesures préventives par voie de convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	2.442	2.555	2.640	2.729
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.436	16.911	17.208	17.553	17.553

08.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.010	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'établissement public Centre national de Prévention des Addictions - CNAIPA. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	497	543	264	264
41.011	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.012	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	530	539	560	560	560
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	566	628	685	626	626
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	128.292	149.511	156.433	161.690	167.106
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.137	1.203	1.244	1.264	1.287
Total de la section 08.4			731.623	833.633	873.735	907.713	943.998
Section 08.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	13.869	15.343	16.023	16.472	16.954
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	35	130	135	137	139
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	65	260	269	274	279
12.010	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	13	35	35	35	35
12.125	06.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	30	*	*	*
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	1.025	726	742	765	765

08.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	36	40	40	40	40
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	370	335	341	348
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	18	20	20	20	20
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.750	06.32	Frais d'exploitation courants	*	—	—	—	—
		Total de la section 08.5.....	15.411	17.035	17.679	18.163	18.660
		Section 08.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	19.041	21.082	22.016	22.633	23.296
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	13	17	17	17	17
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	133	123	113	115	117
12.010	06.32	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	40	28	26	26
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	221	127	103	86	89
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et thérapeutiques et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138	127	131	133	136
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	262	207	214	218	222
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	407	365	373	378	386
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.876	1.858	1.894	1.958	2.024

08.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	06.32	Dépenses relatives à l'encadrement et au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières, frais divers. (Crédit non limitatif).....	470	394	407	413	385
12.301	06.32	Unité de sécurité pour mineurs : Dépenses diverses.....	—	1.702	1.760	1.789	1.821
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	504	540	558	567	577
Total de la section 08.6.....			24.082	26.582	27.616	28.333	29.096
Section 08.7 — Office national de l'enfance							
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	8.985	11.439	11.945	12.280	12.640
12.010	06.32	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158	101	100	130	130
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	9	9	9	10
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.190	06.32	Frais de formation	74	61	66	71	69
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	96	200	200	100	100
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE..	52	53	45	55	55
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	105	108	118	120
33.001	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.926	20.592	20.592	20.592	20.592

08.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.916	86.469	86.469	86.469	86.469
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.233	8.439	8.439	8.439	8.439
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.818	46.096	46.096	46.096	46.096
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.193	8.404	8.404	8.404	8.404
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.300	9.500	9.940	10.274	10.618
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.750	06.32	Frais d'exploitation courants	*	—	—	—	—
		Total de la section 08.7	173.871	191.468	192.414	193.037	193.741
		Section 08.8 — Service national de la jeunesse					
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	19.035	21.955	22.927	23.569	24.260
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	20	20	20	20
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	95	100	100	100
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	16	16	16	16
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	285	312	322	328	334
41.050	06.32	Dotation financière de l'Etat au profit du Service National de la Jeunesse.....	3.539	4.600	5.200	5.500	6.000

08.8 — Service national de la jeunesse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.051	06.32	Dotation dans l'intérêt des programmes soutenant les jeunes dans la transition vers la vie active. (Crédit non limitatif).....	3.500	4.000	4.100	4.200	4.275
41.052	06.32	Dotation dans l'intérêt de la formation continue organisée par le Service National de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	7.252	9.200	9.500	9.600	9.800
41.053	13.90	Dotation financière de l'Etat dans l'intérêt de l'exploitation des bâtiments gérés par le Service National de la Jeunesse.....	6.566	6.800	7.000	7.100	7.225
Total de la section 08.8.....			40.299	46.997	49.185	50.433	52.030
Section 08.9 — Institut de formation de l'Education nationale							
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	9.757	13.870	14.484	14.890	15.326
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre de la politique éducative et de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.036	2.227	2.297	2.340	2.424
12.190	04.01	Dépenses dans l'intérêt de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.197	4.555	4.698	4.786	5.148
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	180	184	186	190	198
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	70	70	70	70	70
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.690	04.01	Dépenses dans l'intérêt de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif.....	*	18	—	—	—
12.691	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif; frais d'études.....	—	72	—	—	—
Total de la section 08.9.....			16.240	20.994	21.735	22.275	23.166
Total du département 07 et 08.....			3.482.129	3.938.607	4.102.453	4.216.737	4.339.502

09.0 — Egalité des genres et de la Diversité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
09 — MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DE LA DIVERSITÉ							
Section 09.0 — Egalité des genres et de la Diversité							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	2.009	2.296	2.398	2.465	2.537
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	1	1	1	1
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	1	3	3	4	4
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	41	50	51	52	53
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	3
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	416	411	418	420	544
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit sans distinction d'exercice).....	375	215	240	240	260
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	72	72	72	72	72
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	40	42	42	44
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	47	41	41	43	43
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	28	28	29	29
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Égalité des genres. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147	256	209	212	216
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'Égalité des genres et la Diversité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	368	387	387	387	387

09.0 — Égalité des genres et de la Diversité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'Égalité des genres et à la Diversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services de consultation dans le domaine de l'Égalité des genres et de la Diversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.218	22.992	25.056	25.831	26.554
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	355	383	380	388	397
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des genres et de la Diversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité.....	90	129	204	204	204
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité.....	20	52	56	56	56
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60
43.000	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	90	90	90	90
43.001	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal	30	30	30	30	30
		Total de la section 09.0	24.418	27.538	29.768	30.628	31.583
		Total du département 09	24.418	27.538	29.768	30.628	31.583

10.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		10 — MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ					
		Section 10.0 — Environnement. - Dépenses générales					
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	9.488	11.778	12.300	12.644	13.015
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	07.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	328	328	328	328
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	548	360	560	570	570
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	86	87	88	88
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	70	70	70	70	70
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, formations continues, conférences : frais d'organisation et de participation.....	65	65	65	65	65
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	331	358	358	358	358

10.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	10	10	10	10
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.307	09.30	Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
12.308	09.30	Observatoire de la politique climatique: jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
33.000	07.50	Subsides à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	140	250	250	250	250
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	388	398	408	408	418
33.002	09.30 09.40	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	—	—	—	—
33.003	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	104	107	111	113	115
33.004	07.50	Subsides à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145

10.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&emwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	88	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.557	1.597	1.597	1.597	1.597
33.014	07.30	Subside à la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	506	537	379	139	61
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	800	800	800	800
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST », Uni.lu et autres institutions de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.485	1.092	1.092	1.092	1.092
41.011	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.755	1.950	1.950	1.950
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	230	240	250	250
43.002	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	60	60	60	60
43.020	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	199	206	212	216	220
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.502	1.600	1.758	1.800

10.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.100	3.250	3.250	3.250	3.250
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48	48	48	48	48
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.....	12	—	—	—	—
43.540	13.90	Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales	55	—	—	—	—
43.542	13.90	Contributions à caractère spécifique aux autres administrations locales ou régionales	27	—	—	—	—
Total de la section 10.0.....			23.243	25.658	26.545	26.835	27.185
Section 10.1 — Administration de l'environnement							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	17.856	22.708	23.714	24.378	25.092
11.080	13.90	Frais médicaux.....	*	*	*	*	*
12.010	07.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	51	53	53	53
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19	20	20	20	20
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.450	1.450	1.450	1.450	1.450
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	86	93	130	110	100
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, formations continues : frais d'organisation et de participation.....	70	70	75	75	75

10.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	420	621	508	517	522
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123	165	166	166	167
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	840	994	730	764	751
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	68	68	68	68
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 10.1			20.988	26.244	26.920	27.607	28.304
Section 10.2 — Administration de la nature et des forêts							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	40.734	46.804	48.878	50.246	51.718
11.080	Divers codes	Frais médicaux.....	*	*	*	*	*
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service	5	6	17	9	*
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	487	474	474	474	474
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	69	70	70	70	70
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	55	55	55	55
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	520	520	520	520

10.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.120	10.30 09.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.250	2.365	2.003	2.172	2.057
12.121	13.90	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	150	120	120	120
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	250	355	355	355	355
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	242	242	242	242	242
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	700	740	750	760	770
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	589	750	780	810	840
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrie et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	8	8	8	8	8
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel ...	183	186	189	192	200
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.600	1.800	2.000	2.200
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	10	11	11	11	11
12.304	09.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.....	34	34	34	34	34
12.306	10.30 09.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.550	1.550	1.550	1.550	1.550

10.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	16	16	16
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	10	10	10	10
12.310	07.50 09.30	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.330	01.34	Achat de croix de service	1	1	2	1	*
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	168	168	168	168
12.380	09.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles: frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
24.001	07.50	Location des baux de chasse exploités par l'Etat; indemnisation des propriétaires particuliers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	15	15	15	15
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 30 septembre 2019. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

10.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.052	10.30 09.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.....	109	200	129	134	139
33.010	09.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	295	300	300	305	305
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services...	180	180	180	180	180
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	450	450	450	450
Total de la section 10.2.....			50.803	57.638	59.506	61.286	62.887
Section 10.3 — Administration de la gestion de l'eau							
11.005	07.33	Rémunération du personnel.....	17.562	20.261	21.159	21.751	22.389
11.080	13.90	Frais médicaux.....	*	1	1	1	1
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	68	69	70	71
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.420	1.500	1.500	1.500
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209	201	201	201	201
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	29	35	36	37	38

10.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224	226	228	230	232
12.190	Divers codes	Formation continue des agents et organisation de conférences internationales	49	112	90	75	80
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.070	1.159	1.200	1.250	1.300
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	631	631	631	631
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	1.300	700	700	700
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46	43	55	55	55
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	68	60	60	60
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	83	83	58	58	58
Total de la section 10.3			26.219	25.813	26.193	26.824	27.520
Total du département 10			121.253	135.354	139.163	142.552	145.896

11.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11 — MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES SOLIDARITÉS, DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'ACCUEIL							
Section 11.0 — Dépenses générales							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	12.119	16.674	17.413	17.901	18.425
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	5	5	5	5
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	25	27	27	27	27
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	39	39	39	39
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	9	8	8	9
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	31	32	33	33
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117	147	48	46	45
12.141	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'accessibilité à l'information.....	162	180	170	193	193
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3	9	4	4	4
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	54	54	58	58
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	64	64	66	67	69
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	320	334	345	351	355
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	825	447	181	295	231
Total de la section 11.0			13.747	18.021	18.393	19.028	19.493

11.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 11.1 — Famille							
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	136	166	186	186	186
12.251	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	—	—
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	15	15	15	15	15
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	1	1	1	1	1
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leurs relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif)	6	7	7	8	8
12.314	13.90	Mise en œuvre du Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	47	57	47	47
12.321	06.20	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.322	13.90	Mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	143	—	—	—	—

11.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.331	06.33	Mise en oeuvre de la politique pour personnes âgées - dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	100	—	—	—	—
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	74	1	1	1
12.333	06.33	"Senioren Telefon", dépenses diverses	5	5	—	—	—
12.334	06.33	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen"; dépenses diverses.....	18	18	28	18	18
12.335	06.33	Mise en œuvre des politiques du "bien vieillir". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	142	142	250	350
12.336	06.33	Commission permanente pour le secteur des personnes âgées, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.337	06.33	Service national d'information et de médiation dans le domaine des services pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.338	06.33	Mise en oeuvre du Plan national « Soins palliatifs - fin de vie »	—	45	45	45	45
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	*	—	—	—	—
32.021	13.90	Congé pour soutien familial: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales.....	8.927	8.976	9.801	10.472	11.902
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public.....	435	622	551	565	579

11.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.200	8.500	8.500	8.500	8.500
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.336	1.760	600	*	—
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux et de tranches indiciaires non prévues au moment du vote du budget. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.006	13.90	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre du Fonds "Asile, Migration et Intégration" et d'autres programmes communautaires.....	416	1.078	817	817	734
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	106.690	118.656	128.801	135.071	141.605
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif)	150	240	240	240	240
33.033	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR	705	773	784	788	796
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes et de centres médico-sociaux aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	34.614	40.873	43.774	46.058	48.618
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149	66	59	59	59

11.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.042	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure d'urgence multifonctionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.983	2.418	2.537	2.619	2.709
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	325	325	325	325
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services proposés aux personnes âgées, aux personnes en fin de vie et à leur entourage.....	12.955	14.201	15.693	16.886	17.935
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.707	1.271	1.271	1.271	1.271
33.054	06.33	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la promotion d'initiatives d'information et de soutien aux personnes atteintes d'une maladie cognitive, ainsi qu'à leur entourage familial et/ou professionnel	187	70	70	70	70
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	*	*	*
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de soutien et de suivi de l'entourage des personnes en fin de vie dans le cadre du maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165	230	230	230	230
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	72	72	72	72
33.058	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen".....	23	23	23	23	23
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	110	110	110	110
34.050	13.90	Stages de formation rémunérés conformément à l'article 152 du Code du travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	180	180	180	180

11.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	12	20	20	20	20
41.011	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Centre de la Communication Accessible à Tous". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	423	856	1.026	1.136	1.253
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	2.095	2.429	2.777	3.096	3.540
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior". (Crédit non limitatif)	20	*	20	*	20
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	373	553	550	550	550
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.190	21.780	22.417	22.694	23.024
Total de la section 11.1			197.056	226.822	241.940	252.633	265.248
Section 11.2 — Vivre ensemble							
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	5	11	11	11	11
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	45	45	45
12.141	13.90	Campagne dans le cadre des élections communales et européennes	120	120	*	*	*
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	40	40	40	40	40
12.300	06.36	Mesures en faveur du vivre-ensemble interculturel: plans d'actions nationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.550	2.050	2.280	2.350	2.350

11.2 — Vivre ensemble

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.310	13.90	Frais de formation	8	—	—	—	—
12.322	13.90	Actions dans le cadre de la lutte contre les discriminations, des crimes et des discours de haine	—	24	24	24	24
12.350	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement	30	—	—	—	—
12.351	13.90	Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30	100	100	100
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine du Vivre ensemble. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.664	5.602	6.130	6.588	7.082
33.001	13.90	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	*	*	*	*
33.010	13.90	Subsides à des projets dans le domaine du vivre-ensemble interculturel et de la lutte contre les discriminations	50	80	90	100	100
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	150	150	150	150	150
43.000	06.36	Participation aux frais des entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional liés au pacte communal du vivre-ensemble interculturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	2.350	3.050	3.700	3.700
43.001	13.90	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue du vivre ensemble interculturel	—	30	30	30	30
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.760	13.90	Restant d'exercice antérieur: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	1	—	—	—
Total de la section 11.2			7.262	10.533	11.950	13.138	13.632
Section 11.3 — Office national de l'accueil							
11.005	06.36	Rémunération du personnel	18.047	25.689	26.827	27.578	28.386
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	15	28	28	28	28

11.3 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87	86	91	93	95
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études, de contentieux et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	874	1.538	1.000	1.000	1.000
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	102	140	140	140	140
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.147	44.665	30.945	26.281	26.751
12.300	06.36	Frais de formation	56	71	78	80	82
12.302	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.876	66.375	59.202	52.854	55.221
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des demandeurs de protection internationale, de protection temporaire et autres ressortissants de pays tiers	30	30	30	30	30
33.012	06.36	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale, de protection temporaire et autres ressortissants de pays tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.529	73.205	57.061	54.089	57.682
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	399	58	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	12	17	—	—	—
12.802	13.90	Services de gardiennage	—	2	—	—	—
33.512	13.90	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale, de protection temporaire et autres ressortissants de pays tiers.....	51	22	—	—	—

11.3 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.510	13.90	Soutien ponctuel en faveur de certains ressortissants de pays tiers logés provisoirement dans les structures d'hébergement; frais de contentieux	30	—	—	—	—
		Total de la section 11.3	179.256	211.927	175.401	162.173	169.415
Section 11.4 — Fonds national de solidarité							
11.005	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	8.003	8.900	9.590	9.773	9.981
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	255	225	225	225	225
12.125	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif)	5	5	5	5	5
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif)	646	965	996	1.014	1.030
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.258	1.270	1.309	1.334	1.359
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57	97	100	104	109
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.585	1.700	1.726	1.774	1.822
34.010	06.20	Dotation du Fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28.7.2018 relative au revenu d'inclusion sociale, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.613	229.583	232.494	238.500	250.016
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77	69	58	50	42

11.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif)	367	350	391	458	518
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.357	62.238	54.099	54.472	54.975
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.974	10.538	10.812	10.933	11.061
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.713	66.674	67.324	68.826	71.806
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.896	45.070	44.372	43.971	42.979
Total de la section 11.4			377.805	427.683	423.504	431.441	445.927
Section 11.5 — Caisse pour l'avenir des enfants							
42.000	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.380.243	1.476.989	1.545.743	1.584.118	1.634.673
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

11.5 — Caisse pour l'avenir des enfants

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 11.5.....	1.380.243	1.476.989	1.545.743	1.584.118	1.634.673
		Section 11.6 — Office de surveillance de l'accessibilité des produits et services					
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	—	1	1	2	2
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	—	—	*	*	*
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6	6	6	6
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	7	22	36
12.141	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'accessibilité à l'information.....	—	120	126	51	57
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	3	3	3	3
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	5	5	5	6
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6	6	6	6
12.301	13.90	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'OSAPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	2	5	6
12.302	13.90	Promotion de l'accessibilité des produits et services : Formations et informations spécifiques destinées aux professionnels concernés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	80	100	22	23
		Total de la section 11.6.....	—	220	256	121	144

11.7 — Office national d'inclusion sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 11.7 — Office national d'inclusion sociale							
11.005	06.20	Rémunération du personnel.....	2.226	2.854	2.981	3.064	3.154
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	83	90	87	99	92
12.321	13.90	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	74	74	74	74
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.928	12.275	12.275	12.275	12.275
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	65	65	65	65
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.337	12.179	12.744	13.292	13.862
Total de la section 11.7			25.713	27.564	28.252	28.895	29.548
Total du département 11			2.181.082	2.399.761	2.445.439	2.491.547	2.578.081

12.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 12.0 — Dépenses générales							
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	13.511	17.001	17.754	18.251	18.786
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	66	66	69	72	75
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	41	41	41	41	41
12.012	01.20	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	770	790	800	810
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
12.040	01.20	Frais de bureau.....	75	75	75	75	75
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	211	211	211	211
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	940	1.500	500	500	500
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.570	8.509	8.509	8.509	8.509
12.124	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.079	3.949	4.150	4.150	4.150
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	15	15	15	15
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	75	300	75	75

12.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	*	1	1	1	1
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000	70.000	70.000	70.000	70.000
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.320	13.90	Restauration de documents anciens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	—	—	—	—
23.000	13.90	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	10
32.010	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	84	85	67	67	67
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.000	01.43	Quote-part à verser à l'Union européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	81.500	87.500	91.500	95.000	99.000
35.001	01.43	Quote-part à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le revenu national brut. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	663.500	384.500	411.500	496.500	492.000
35.002	13.90	Quote-part à verser à l'Union européenne comme contribution assise sur le volume des déchets en plastique non-recyclés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.500	11.000	11.000	11.000	10.500
35.010	13.90	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	47.500	50.000	52.500	55.000
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	66	68	69	69	69

12.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	2.594	2.594	2.594	2.594
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	3.949	4.227	4.432	4.647	4.700
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.019	61.161	63.247	64.267	65.418
93.000	01.20	Alimentation du fonds de rééquilibrage budgétaire institué par la loi modifiée du 27.7.1938. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
Total de la section 12.0			968.064	700.967	736.941	829.462	832.714
Section 12.1 — Inspection générale des finances							
11.005	01.23	Rémunération du personnel	5.283	5.939	6.202	6.376	6.562
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	—	36	36	36	36
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	1	*	*	*	*
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	2	—	—	—
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	7	18	50	75	75
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	2.000	2.000	2.000	2.000
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	15	60	60	15	15
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	27	35	35	35	35
Total de la section 12.1			6.411	8.165	8.458	8.612	8.799

12.2 — Trésorerie de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 12.2 — Trésorerie de l'Etat							
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	3.620	4.268	4.457	4.581	4.716
11.300	13.90	Régularisation de créances non recouvrables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	63	52	53	55
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	41	10	5	5	6
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	56	112	112	112
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	10	10	10	11	11
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	23	25	25	25
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	310	400	400	400	400
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur avoirs en compte et dépôts à terme. (Crédit non limitatif).....	13.000	*	*	*	*
Total de la section 12.2.....			17.086	4.830	5.061	5.188	5.324
Section 12.3 — Direction du contrôle financier							
11.005	01.30	Rémunération du personnel.....	5.177	5.961	6.225	6.400	6.587
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau.....	4	4	6	6	6
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
12.190	01.30	Formation du personnel	5	5	5	1	1
Total de la section 12.3.....			5.193	5.976	6.242	6.412	6.600

12.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 12.4 — Contributions directes							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	105.586	123.981	129.473	133.098	136.998
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	136	136	143	143	143
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	25	15	15	15	15
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	45	46	46	46
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.497	3.830	3.830	3.830	3.830
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	260	260	260	260
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.405	1.470	1.130	1.130	80
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.203	1.532	1.203	1.264	1.369
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	84	84	84	84	84
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.268	1.054	1.007	1.003	1.003
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.093	15.341	15.341	15.341	15.341
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	425	425	425	425
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	190	190	190	190
Total de la section 12.4			128.033	148.362	153.146	156.828	159.784

12.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 12.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	46.852	55.653	58.118	59.746	61.496
11.110	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
	01.25						
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	58	58	58	58	58
	01.25						
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	217	217	217	217	217
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers	73	45	45	45	45
	01.25						
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	15	16	17	18	19
	01.25						
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	17	18	18
	01.25						
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	1.060	1.070	1.080	1.090
	01.25						
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.940	5.214	5.560	5.400	5.650
	01.25						
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	42	45	47	50
	01.25						
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	216	151	156	161	166
	01.25						
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.049	3.090	2.767	2.769	2.771
	01.25						
12.300	01.22	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.450	1.305	1.327	1.348	1.372
	01.25						

12.5 — Enregistrement, domaines et TVA

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.550	1.750	1.800	1.850	1.900
12.320	01.22	Dépenses à faire dans le cadre de la procédure en débet en matière de faillite, règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.150	3.500	3.550	3.600	3.650
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	9	7	7	7	8
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
12.810	13.90	Achats de biens et services spécifiques	—	*	—	—	—
Total de la section 12.5			62.703	72.130	74.759	76.369	78.514
Section 12.6 — Douanes et accises							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	48.691	55.392	57.846	59.466	61.208
11.100	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	527	—	—	—	—
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service	30	41	47	42	37
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	388	390	390	390	390
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28	28	28	28	28
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375	437	440	440	440
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	1.002	1.050	1.100	1.150
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.300	8.006	7.050	6.550	6.050
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	56	79	75	75	75

12.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	646	578	580	580	580
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.162	1.926	1.930	1.934	1.938
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	285	291	300	305	310
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	448	498	505	512	519
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	75	125	125	125	125
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.550	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	—	1	—	—	—
12.820	01.22	Achats de biens et services spécifiques	—	*	—	—	—
Total de la section 12.6.....			62.961	68.794	70.366	71.547	72.850
Section 12.7 — Cadastre et topographie							
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	14.406	16.353	17.077	17.555	18.070
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	25	25	25	25	25
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	53	33	33	33
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	18	16	16	16	16
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.271	1.275	1.146	1.449	1.392

12.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.190	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel ...	25	30	30	30	30
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	581	412	427	415
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	527	730	765	765	765
12.330	01.22	Création et mise à jour des données cartographiques de référence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	460	715	145	330	735
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	65	65	65	65
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	3	3	3	3	3
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
Total de la section 12.7			17.209	19.885	19.757	20.738	21.589
Section 12.8 — Dette publique							
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.400	7.010	7.650	7.650	8.650
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	4.300	4.500	4.700	5.000
21.005	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119.469	171.107	246.063	346.688	454.500
21.006	13.90	Intérêts à payer sur dépôts de fonds opérés par des entités appartenant au périmètre de consolidation des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	—	—	—	—
93.000	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

12.8 — Dette publique			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
93.002	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	528	3.955	7.848	12.403	18.257
		Total de la section 12.8.....	127.147	186.372	266.061	371.441	486.407
		Total du département 12.....	1.394.807	1.215.480	1.340.792	1.546.597	1.672.581

13.0 — Dépenses diverses					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		13 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE					
		Section 13.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	6.241	8.311	8.679	8.922	9.184
11.006	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	678	601	628	645	664
11.020	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	2.571	2.528	2.600	2.600	2.600
11.100	01.33	Indemnités d'habillement spéciale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	48	48	48	48
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	550	550	550	550
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	100	100	100	100
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124.455	54.245	213.380	341.195	471.653
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	14	14	14	14

13.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	19	25	25	25	25
12.010	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41	61	61	61	61
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	25	45	45	45	45
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	70	70	70	70
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	347	280	290	300
12.190	01.33 01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice)	150	230	230	230	230
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	25	26	26	26	26
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	305	310	315	315
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.188	3.188	3.188	3.188	3.188
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.952	2.038	2.100	2.100	2.100
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif)	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37

13.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.001	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics.....	—	—	130	—	—
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	—	*	—	—	—
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	13	71	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	1	—	—	—
		Total de la section 13.0	143.166	75.478	235.136	363.097	493.846
		Section 13.1 — Pensions					
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pension introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	793.380	904.347	981.622	1.048.242	1.117.863
		Total de la section 13.1	793.435	904.402	981.677	1.048.297	1.117.918
		Section 13.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	13.896	17.224	17.987	18.491	19.032
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	5	6	6	6	6
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.700	1.570	1.700	1.700	1.700

13.2 — CGPO

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	305	310	320	330	340
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages, journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	90	90	85	80	75
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	15	15	15	15	15
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.300	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	430	430	430	430
Total de la section 13.2.....			16.475	19.679	20.577	21.086	21.632
Section 13.3 — Institut National d'Administration Publique							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	5.604	5.632	5.881	6.046	6.223
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	310	310	310	310
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	887	887	887	887	887
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	750	750	750	750
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	51	51	51	51	51
12.261	13.90	Acquisitions et entretien de petit outillage et équipements informatiques; dépenses diverses.....	35	40	45	45	45
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
Total de la section 13.3.....			7.707	7.690	7.944	8.109	8.286

13.4 — Sécurité dans la fonction publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 13.4 — Sécurité dans la fonction publique							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	1.528	1.630	1.702	1.750	1.801
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	7	7	7	7
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	2	2	2	2	2
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	4	2	2	2	2
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	25	20	20	20
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	18	18	18	19	20
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102	105	105	105	110
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	15	15	15	15	15
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	10	—	—	—	—
Total de la section 13.4			1.734	1.808	1.875	1.924	1.981
Section 13.5 — Service médical. - Dépenses diverses							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	2.420	2.936	3.066	3.152	3.244
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	10	8	8	8	8
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	2	2	2
12.190	01.33	Frais de formation du personnel	12	16	16	16	16

A 167 - 162

14.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
14 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 14.0 — Justice							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	11.819	14.791	15.446	15.879	16.344
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	2	2	2	2
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	9	3	3	3	3
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	70	27	27	27	27
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	200	200	200	200
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	2	3	3	3
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	132	134	136	138
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, gardiennage, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26	37	38	39	39
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.085	800	800	850
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	170	100	80	80
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	113	155	70	60	60
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	500	500	500	500
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	46	46	46	66

14.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	215	30	40	30
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	102	114	118	120	122
12.300	13.90	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.672	9.540	10.494	11.543
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	290	410	410	410
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	400	400	400	400
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	136	136	136	136
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.469	1.566	1.586	1.609
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	8	27	8	8	8
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3	3	3	3	3
33.012	13.90	Participation de l'Etat aux frais des Organisations oeuvrant dans le domaine des droits humains au Luxembourg.....	75	75	75	75	75
33.013	13.90	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	15	15	15	15	15
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5

14.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	500	500
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	141	52	59	59	59
41.010	13.90	Remboursement des frais de fonctionnement du registre national des identifiants numériques d'entreprise « ReGINE » au GIE LBR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	*	500	500	500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	14	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	7	—	—	—
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	4	—	—	—
12.630	13.90	Frais de publication.....	—	1	—	—	—
12.730	13.90	Frais de représentation	—	40	—	—	—
12.800	13.90	Assistance judiciaire	—	2	—	—	—
12.810	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire.....	25	1	—	—	—
33.500	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch.....	3	143	—	—	—
34.550	13.90	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	4	5	—	—	—
Total de la section 14.0			17.496	30.541	31.934	33.325	34.927
Section 14.1 — Services judiciaires							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	97.449	116.911	122.090	125.509	129.186
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	106	434	445	445	445

14.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	2	2	2	2
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	11	28	28	28	28
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48	26	26	26	26
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.595	5.277	5.432	5.503	5.583
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	40	40	41	42	42
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	63	64	65	67
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49	49	50	51	52
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.226	2.274	2.341	2.372	2.406
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	300	150	—	—
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	16	16	16
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	195	205	210	215
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	138	530	18	18
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	730	733	754	764	775
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.263	3.074	3.123	3.145	3.170
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.708	13.780	13.980	13.980	13.980

14.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	10	10	10	10	11
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	244	228	235	238	241
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.300	—	—	—	—
12.320	13.90	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	15	15	16	16
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	17	17	18	18	18
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26	26	27	27	28
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif).....	880	—	—	—	—
33.001	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167	171	177	180	183
33.002	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif).....	150	150	150	150	150
33.090	13.90	Programme de transition entre la vie en prison et la vie en société. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	252	298	307	313	318
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve.....	125	125	129	130	132
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	80	80	82	83	85
34.092	13.90	Programme d'aide aux mineurs tombant sous le régime de la justice pénale. (Crédit non limitatif).....	50	20	21	21	21
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	22	23	23	23	24
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	*	—	—	—

14.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	—	*	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs.....	3	2	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2	*	—	—	—
12.512	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	2	2	—	—	—
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	*	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	220	612	—	—	—
12.830	13.90	Exécution du régime des peines de substitution; frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	*	1	—	—	—
33.501	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative	—	7	—	—	—
Total de la section 14.1			126.655	145.114	150.473	153.387	157.239
Section 14.2 — Administration pénitentiaire							
11.005	03.30	Rémunération du personnel.....	65.348	85.042	88.809	91.296	93.971
11.080	13.90	Direction: Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.110	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	1	1	1	1	1
11.120	03.30	Gratifications pour croix de service	50	68	70	71	72
11.130	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Indemnités pour services extraordinaires	52	35	36	36	37
12.000	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers	10	10	10	10	10
12.010	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	45	72	74	75	76
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	56	68	70	71	72
12.040	03.30	Direction: frais de bureau	8	10	10	10	10
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	15	16	16	16	16
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	11	14	14	14	14

14.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.043	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de bureau.....	33	40	41	42	42
12.044	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de bureau	6	4	4	4	4
12.050	03.30	Direction: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	6	7	7	7	8
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	178	308	317	321	326
12.052	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	13	14	14
12.053	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	237	244	247	251
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116	139	143	145	147
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	27	29	29	30	30
12.062	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	137	59	61	62	62
12.070	03.30	Direction: Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	221	205	225	230	230
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	225	298	307	311	315
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	50	57	58	59	60
12.082	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	599	153	157	160	162
12.083	13.90	Direction: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22	50	51	52	52
12.084	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.736	3.533	3.637	3.685	3.738

14.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.085	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	655	675	694	703	714
12.086	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.316	1.900	1.956	1.981	2.010
12.125	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	80	80	80	80
12.141	13.90	Direction : Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	120	100	100	100
12.150	13.90	Direction : frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89	91	94	95	97
12.151	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.740	3.300	3.397	3.442	3.491
12.152	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	723	479	485	489	492
12.153	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.205	1.835	1.889	1.914	1.941
12.190	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	304	280	290	290	290
12.191	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	114	161	166	168	170
12.192	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	27	28	28	28
12.193	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	156	227	234	237	240

14.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.210	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.205	1.542	1.587	1.608	1.631
12.211	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	197	211	216	219	222
12.212	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040	2.195	2.200	2.210	2.220
12.213	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	636	868	894	905	918
12.214	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	737	615	633	641	651
12.250	13.90	Frais de mise en place du centre pénitentiaire pour mineurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs, diverses dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	184	432	445	451	457
12.310	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	107	160	164	166	169
12.311	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	171	230	237	240	243
12.312	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	45	48	50	52	53
12.313	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses	49	53	55	55	56
12.314	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	144	241	248	251	255
12.315	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	126	245	252	256	259
12.320	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	230	260	268	271	275

14.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.321	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	180	201	206	209	212
12.322	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	30	142	146	148	150
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman et au Centre Hospitalier Emile Mayrisch. (Crédit sans distinction d'exercice)	165	216	223	225	229
12.331	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.043	8.978	9.240	9.354	9.490
12.333	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück et à Doheem versuergt a.s.b.l. des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111	405	416	422	428
12.334	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Emile Mayrisch des frais découlant de l'organisation de services de soins et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.954	9.535	9.814	9.934	10.079
12.336	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	23	17	17	17	18
12.337	13.90	Direction : Frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif)	8	15	16	16	16
12.340	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Droit d'accise et taxe de consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.350	03.30	Centre pénitentiaire Luxembourg: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	86	86	88	89	90
12.351	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	11	13	13	13	14

14.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.352	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	251	105	108	110	111
12.353	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	3	4	4	4	4
12.354	13.90	Direction: Acquisition de croix de service.....	10	—	10	—	10
12.370	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.823	1.987	2.045	2.070	2.100
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	617	690	710	719	730
34.090	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	2.652	2.640	2.882	2.882	2.882
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	*	*	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	*	—	—	—
12.511	13.90	CPL Frais de route et de séjour, frais de déménagement....	—	*	—	—	—
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	*	—	—	—
12.561	13.90	Location et entretien des installations de télécommunications	—	1	—	—	—
12.690	13.90	IFP - Formation du personnel	—	3	—	—	—
12.814	13.90	CPU - Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	—	3	—	—	—
33.500	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus.....	—	92	—	—	—
Total de la section 14.2			104.533	131.871	137.006	140.034	143.348
Section 14.3 — Juridictions administratives							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	5.957	7.862	8.210	8.440	8.687

14.3 — Juridictions administratives

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	503	1	1	1	1
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179	*	*	*	*
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	25	25	25	25
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	101	105	110	115
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	10	10	10	10
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	119	129	132	134	136
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	4	4	4	4	4
Total de la section 14.3.....			6.895	8.143	8.499	8.736	8.990
Section 14.4 — Conseil national de la justice							
10.000	13.90	Dotation au profit du Conseil national de la justice. (Crédit non limitatif).....	258	528	544	559	575
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	*	389	406	418	430
Total de la section 14.4.....			258	917	950	976	1.005
Section 14.5 — Bureau de gestion des avoirs							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	*	1.042	1.088	1.119	1.152

14.5 — Bureau de gestion des avoirs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Bureau de gestion des avoirs). (Crédit non limitatif).....	300	361	350	351	353
		Total de la section 14.5.....	300	1.403	1.438	1.470	1.504
		Section 14.6 — Office des signalements					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	164	171	176	181
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	1	1	1
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	5	5	5	5
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5	5	5	5
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8	5	5	5
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	35	25	25	25
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5	5	5	5
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6	5	5	5
35.060	13.90	Transferts de revenus à l'étranger (non ventilé). (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1	1	1	1
		Total de la section 14.6.....	—	230	223	228	233
		Total du département 14.....	256.138	318.219	330.524	338.156	347.246

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
15 — MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 15.0 — Logement							
11.005	07.10	Rémunération du personnel.....	8.180	10.014	10.457	10.750	11.065
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	523	533	543	553	553
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	76	77	79	81	83
12.010	07.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	4	4	4	4
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	6	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	311	280	331	331	331
12.140	07.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la thématique du logement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	556	520	520	520
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	20	20	20	20
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	205	233	235	240	245
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	515	670	695	705	715

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	3	3	3	3	3
32.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1	1	1	1
32.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	14	15	16	16
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.380	1.585	1.745	1.900
33.003	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement d'un dialogue structuré "Logement abordable" avec le secteur associatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	52	55	58	60
33.010	07.10	Participation financière pour la réalisation de projets innovateurs dans le domaine du logement ou pour le soutien à des initiatives en faveur du logement	41	100	100	100	100
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.000	38.000	45.000	45.000	50.000
34.081	09.40 09.63	Subvention d'intérêt pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	275	300	325	350
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.000	30.000	35.000	40.000	45.000
35.010	07.10	Participation aux frais d'études réalisées dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
41.010	09.70 07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.155	1.115	1.300	1.300	1.300
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	760	770	780	790	800

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	635	695	765	840
43.020	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'outil informatique du Pacte Logement 2.0. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	8	—	—	—
		Total de la section 15.0	62.076	84.810	97.789	103.377	113.976
		Section 15.1 — Aménagement du territoire					
11.005	07.20	Rémunération du personnel.....	5.533	6.580	6.872	7.064	7.271
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	4	4	6	6	7
12.010	07.20	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42	44	45	46	47
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	6	6	7	8
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.155	1.450	1.450	1.470	1.480
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation....	30	30	35	35	35
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	30	31	31	32
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	350	360	365	370
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	155	194	197	200	202

15.1 — Aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	6	7	7
33.000	07.20	Participation de l'État au financement des démarches conventionnées avec des asbl, fondations et autres organisations en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement territorial durable. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	72	75	75
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	485	570	400	364	318
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	175	150	150	150
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	500	1.200	1.200	1.200
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	27	27	27	27	27
41.000	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwicklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
41.001	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du GIE "Centre écologique et touristique du Parc Housen". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.002	13.90	Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement du GIE LERAS et du GECT ESPON. (Crédit sans distinction d'exercice).....	567	593	618	636	655
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire prestés par l'Observatoire du développement spatial ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	210	220	230
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	705	755	755	755	755

15.1 — Aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.426	2.801	2.998	3.380	3.486
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	340	245	200	200	200
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	20	20	25	25	25
		Total de la section 15.1	12.349	14.951	15.964	16.564	16.881
		Total du département 15	74.425	99.761	113.753	119.941	130.858

16.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
16 et 17 — MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 16.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	14.978	16.857	17.604	18.097	18.627
11.101	01.34	Service de protection du gouvernement: Masse d'habillement.....	20	20	21	22	24
11.131	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour services extraordinaires	15	—	—	—	—
11.150	01.34	Service de protection du gouvernement: Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	350	—	—	—	—
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	291	401	411	421	431
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	11	10	10	10
12.021	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	308	315	320	325
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	850	850	850	850
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	350	350	350
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49	30	30	30	30
12.191	01.34	Service de protection du gouvernement: Cours de formation des officiers de sécurité	37	44	38	40	40
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	596	596	596	596
12.261	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	9	9	9	9	9

16.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	38	38	38	38
12.271	01.34	Service de protection du gouvernement: Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8	8	8	8	8
12.301	01.34	Service de protection du gouvernement: Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Service de protection du gouvernement: Armement et équipements; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice)	69	69	60	65	70
12.303	01.34	Service de protection du gouvernement: Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	09.30	Promotion du transport de fret conventionnel par chemin de fer	7.000	6.500	7.450	8.400	9.350
33.011	09.30	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial	11.000	11.000	12.000	13.000	14.000
33.012	13.90	Subsides à des organismes privés œuvrant dans le domaine de la logistique durable	—	75	75	75	75
33.013	13.90	Promotion du transport de fret conventionnel par barge	—	500	550	600	650
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	74	76	78	80
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	7	7	7	7	7
41.001	13.90	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	155	155	160	165	170
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	11	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	1	—	—	—
Total de la section 16.0			35.686	37.912	40.657	43.180	45.739

16.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Section 16.1 — Circulation et sécurité routières, technique automobile					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	17	17	17	17
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	330	330	330	330
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand- Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.420	14.151	13.936	14.590	15.307
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	56	61	63	64	65
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs.....	370	420	430	440	450
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	120	125	130	135	140
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	130	143	145	143	145
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	2.839	3.500	3.600	3.700	3.800
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
41.501	13.90	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars.....	—	11	—	—	—
		Total de la section 16.1	17.247	18.763	18.655	19.424	20.259

16.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 16.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires							
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.500	1.500	1.500	1.500
12.121	09.30	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	—	—	—	—
12.122	09.30	Observatoire digital de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.200	1.200
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	4	—	—	—	—
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	581	645	675	705	738
31.020	09.30	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	374.741	416.869	452.142	474.194	494.723
31.021	09.30	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.943	19.482	19.019	20.249	20.249
31.022	13.90	Aides aux opérateurs ferroviaires en faveur de l'équipement de matériel roulant avec un couplage automatique	5	5	3.000	3.000	*
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	194.774	201.793	207.816	211.994	218.190
33.014	09.30	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce. (Crédit sans distinction d'exercice).....	36	136	136	136	136
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.600	4.133	4.333	5.667	4.333
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	207.645	233.052	249.992	261.076	270.925
93.001	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif).....	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000

16.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	5	—	—	—	—
		Total de la section 16.2.....	816.534	899.614	960.613	1.000.721	1.032.993
		Section 16.3 — Administration des enquêtes techniques					
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	673	767	800	823	847
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	—	—	—	—
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	18	18	18	18
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	5	5	5	5	5
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	1	1	1	1	1
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage	11	5	12	12	12
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	3	3	3	3	3
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
		Total de la section 16.3.....	727	815	855	878	902
		Section 16.4 — Navigation et transports fluviaux					
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	2.348	2.727	2.848	2.928	3.014
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	2	2	2	2
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	2	*	*	*	*

16.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers	—	18	18	18	18
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	18	19	19	20
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	63	63	63	63
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	66	66	66	66
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	11	15	20	15	15
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	50	46	45	45	45
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	88	90	90	90	90
14.010	09.30	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370	428	383	383	383
14.011	09.30	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
35.010	13.90	Participation aux frais de formation et d'examen en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure.....	9	9	9	9	9
35.011	13.90	Participation aux frais d'abrogation des péages et de dissolution de la Société Internationale de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.500	—	—
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222	234	239	244	249

16.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
12.690	13.90	Cours de formation et de perfectionnement: frais d'organisation et de participation.....	—	*	—	—	—
14.510	13.90	Barrages-écluses de la Moselle et d'infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements.....	—	1	—	—	—
14.511	13.90	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle.....	—	20	—	—	—
		Total de la section 16.4	3.373	3.877	6.440	4.020	4.111
		Section 16.5 — Direction de l'aviation civile					
11.005	12.40	Rémunération du personnel.....	4.967	6.331	6.611	6.796	6.996
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	12.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	11	11	11	11
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	266	459	332	342	100
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage	35	63	63	63	63
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	101	44	45	46	47
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	539	547	545	547	549

16.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	2.800	3.200	3.300	3.400	3.500
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	427	430	430	430
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	2	—	—	—
35.530	13.90	Contribution au budget d'EUROCONTROL	—	2	—	—	—
		Total de la section 16.5.....	9.094	11.193	11.444	11.742	11.802
		Section 16.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.005	12.44	Rémunération du personnel.....	21.341	25.659	26.796	27.546	28.353
11.150	13.90	Indemnités pour heures supplémentaires	18	—	—	—	—
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255	606	606	606	606
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	76	130	130	130	130
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.550	1.380	1.160	1.050	1.070
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	150	150	150	150
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480	1.300	1.300	1.300	1.300
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	15	15	15	15	15
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.017	1.022	1.025	1.029	1.034
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.603	2.258	3.026	5.044	5.134

16.6 — Administration de la navigation aérienne

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	13.90	Frais d'exploitation spécifiques de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	58	48	49	50	51
14.030	13.90	Frais de réparation et d'entretien des équipements spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.334	4.635	3.800	3.600	3.600
35.060	13.90	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.347	1.510	1.482	1.885	1.594
41.000	13.90	Transferts de revenus à des entités étatiques	4	6	6	6	6
41.010	13.90	Cotisations et contributions à des organismes nationaux	3	3	3	3	3
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	1	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	39	—	—	—
14.530	13.90	Frais de réparation et d'entretien des équipements spécifiques	—	15	—	—	—
Total de la section 16.6			31.251	38.777	39.548	42.414	43.046
Section 16.7 — Transports publics routiers							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	7.940	9.327	9.740	10.013	10.306
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22	17	17	17	17
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	7	7	7	7
12.120	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	450	450	450	450
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.873	4.590	4.765	4.822	4.985
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	7	7	7	7
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	1	4	4	4	4

16.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	488	523	523	523	523
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.573	2.034	2.070	2.071	2.450
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145	166	174	179	184
31.040	09.30	Services publics d'autobus réguliers assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	246.819	260.089	265.614	266.848	268.239
31.041	09.30	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale et de personnes sans abri. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	470	730	755	767	782
31.042	09.30	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.462	46.582	48.940	51.418	54.021
33.010	09.30	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	2	2	2	2	2
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	200	200	200	200	200
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.372	58.637	62.034	64.870	67.680
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.413	21.436	22.663	23.618	24.607
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	12	7	7	7	7
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	50	50	50	50	50

16.7 — Transports publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
43.000	09.30	Services publics d'autobus assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	1.121	1.161	1.181	1.202	1.223
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	75	75	75	75	75
43.020	09.30	Services publics d'autobus assurés par le Syndicat des T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	39.000	52.586	39.000	39.000	39.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	23	50	—	—	—
12.625	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	8	50	—	—	—
12.760	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	*	—	—	—
12.770	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
12.801	13.90	Régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée concernant des exercices antérieures	—	1.216	—	—	—
31.540	09.30	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	78	4	—	—	—
31.542	13.90	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat	—	12	—	—	—
34.591	13.90	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	—	1	—	—	—
34.592	13.90	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	—	17	—	—	—
Total de la section 16.7			429.661	490.030	488.278	496.149	504.818

16.8 — Aéroports et transports aériens

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 16.8 — Aéroports et transports aériens							
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif)	1.670	1.644	1.680	1.722	1.765
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.460	44.811	46.036	47.151	48.179
41.000	13.90	Remboursement à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours des frais locatifs du Service d'incendie et de sauvetage de l'Aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	757	1.163	1.238	1.264	1.292
Total de la section 16.8			47.887	47.617	48.954	50.137	51.236
Section 16.9 — Administration des chemins de fer							
11.005	12.20	Rémunération du personnel.....	2.198	2.774	2.897	2.978	3.065
12.010	12.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	90	90	90
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	211	152	153	154
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	56	80	58	59	61
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	1	1	1	1	1
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	123	22	22	23	24
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	55	56	57	58

16.9 — Administration des chemins de fer

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.118	1.845	1.935	2.000	2.065
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	43	43	43	43	43
		Total de la section 16.9.....	4.717	5.185	5.318	5.469	5.626
Section 17.0 — Dépenses générales							
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	4.289	4.803	5.015	5.156	5.307
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	9	10	13	15
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	8	8	10	15	15
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	99	100	110
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	220	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	650	700	750
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240	240	30	30	30
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	41	41	42	43
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	315	324	330	340	350
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	352	368	375	380	390

17.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	93	93	95	97
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 17.0			6.137	6.699	6.908	7.126	7.362
Section 17.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	5	5	6
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	64	64	66	67
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	103	103	106	108
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	65	66	66	66
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	129	133	133	137	139
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	11	11
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133	245	254	260	265

17.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34.040	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	140	250	350	400
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	85	86	88	90
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B.....	312	318	325	331	414
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.685	8.125	9.000	10.000	10.650
Total de la section 17.1			7.632	9.297	10.303	11.427	12.222
Section 17.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	97.212	109.867	114.734	117.946	121.402
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	25	25	25	25	25
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	600	600
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	100	80	80	80	80
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.282	3.100	3.100	3.100	3.100
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	140	140	140	140
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	76	50	50	50
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	215	215	215	215

17.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	2.000	2.100	2.200	2.300
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	732	740	740	745	750
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	220	220	220	220	220
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	590	600	600	600	600
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.312	2.110	2.500	2.500	2.500
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	160	160	160	160
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	328	343	330	330	330
12.302	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	70	80	90	100
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	8	8	8	8	8
12.304	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	100	100	100	100
12.305	13.90	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée nationale ou internationale sur la voirie de l'Etat: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	260	270	280	290

17.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	280	330	270	280	290
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
12.670	13.90	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	*	—	—	—	—
		Total de la section 17.2	109.853	121.473	126.750	130.098	133.689
		Section 17.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.800	6.300	6.200	6.300	6.400
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.240	6.700	6.800	6.900	7.000
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.858	5.158	5.250	5.300	5.350
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.520	6.000	6.000	6.000	6.000
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.873	1.200	1.250	1.300	1.350
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	970	700	720	750	770
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	330	330	330	330
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	970	1.000	1.050	1.100	1.150
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.150	3.600	3.650	3.700	3.750

17.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.100	1.150	1.200	1.250
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	60	50	50	50	50
14.011	13.90	Elimination de plantes invasives et ravageurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	100	100	100	100
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	160	160	160	160
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	450	450	450	450
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	240	240	240	240
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	610	560	570	580	590
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	245	120	125	130	135
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.169	1.800	1.900	2.000	2.100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
14.502	13.90	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie.....	1	—	—	—	—
		Total de la section 17.3.....	42.842	37.674	38.101	38.696	39.281

17.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 17.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales							
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	23.134	25.808	26.952	27.706	28.518
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	6	6	6	6
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	50	45	45	45	45
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	127	127	127	127	127
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	331	296	296	296	296
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	748	425	425	425	425
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	1	—	—	—	—
Total de la section 17.4			24.398	26.709	27.852	28.607	29.418
Section 17.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres							
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.187	9.345	7.500	7.500	7.500
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	4.000	4.000	4.000	4.000
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.150	3.200	3.200	3.200	3.200
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	700	700	700	700

17.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.210	7.500	7.600	7.800	8.000
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	130	*	*	*
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260	360	360	360	310
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.200	1.200	1.200	1.200
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	175	175	175	175
		Total de la section 17.5.....	28.981	26.610	24.735	24.935	25.085
		Total du département 16 et 17	1.616.021	1.782.245	1.855.412	1.915.021	1.967.588

18.0 — Recherche et enseignement supérieur.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		18 — MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
		Section 18.0 — Recherche et enseignement supérieur.- Dépenses générales					
11.005	04.60	Rémunération du personnel.....	6.659	8.436	8.810	9.057	9.322
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	—	—	—	—
11.130	04.40	Indemnités pour services extraordinaires.					
	04.60	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	447	475	490	499	508
12.000	04.40	Indemnités pour services de tiers.					
	04.60	(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.053	1.074	1.113	1.130	1.160
12.010	04.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	62	66	66	66	66
	04.60						
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	3	3	3	3
12.050	04.40	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	94	94	94	94
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	120	120	120	120
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	240	250	253	258
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	230	250	275	275	280
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	4	4	5	5	5
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	48	40	40	40	40
12.270	04.40	Entretien et exploitation du bâtiment: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	92	85	85	85	85

18.0 — Recherche et enseignement supérieur.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	32	34	36	38
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	303	303	303	303
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	430	415	450	450	450
Total de la section 18.0.....			9.884	11.637	12.136	12.415	12.732
Section 18.1 — Recherche et enseignement supérieur							
32.010	04.43 04.44	Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation et aide de promotion des BTS en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	315	1.649	1.479	1.489	1.500
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens.....	60	70	80	90	100
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	725	725	750	800	850
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY". (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	220	220	220	220
33.004	04.60 08.30	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	310	320	330	340	340
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	160	165	170	175
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	12	12	12	12	13
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	690	731	749	768	787

18.1 — Recherche et enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation	783	815	845	867	870
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges, Natolin et Tirana. (Crédit non limitatif)	102	135	151	157	162
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	16.000	12.000	10.000	11.000
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160.705	168.744	175.902	182.038	185.300
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union européenne	1.491	1.691	1.979	2.309	2.400
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union européenne	166	168	174	177	180
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural.....	9.400	—	—	—	—
41.011	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.371	2.417	2.452	2.580	2.626
41.012	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	1.250	1.250	1.500	1.500
41.013	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE «Plateforme Nationale d'Echange de Données»	5.000	6.000	7.000	10.000	10.000
41.014	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	70.000	75.000	80.000	85.000	90.000
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	15.210	15.820	16.420	16.850	17.200

18.1 — Recherche et enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	53.970	55.500	57.000	58.800	60.700
41.022	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8.500	12.300	14.170	17.000	17.000
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	44.970	45.970	47.300	48.800	50.500
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur	147	155	160	165	170
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	207	207	207	207	207
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	74	75	76	77
Total de la section 18.1			375.879	406.133	420.871	440.416	453.877
Section 18.2 — Université du Luxembourg							
11.005	04.40	Rémunération du personnel.....	5.117	5.110	5.336	5.486	5.646
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des associations oeuvrant dans l'intérêt de l'Université du Luxembourg	80	82	83	84	85
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg".....	223.950	238.180	244.280	251.400	255.730
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg .	9.711	9.711	9.711	10.000	10.000
41.012	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	435	438	445	450	455
Total de la section 18.2			239.293	253.521	259.855	267.420	271.916
Total du département 18			625.055	671.291	692.863	720.250	738.525

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		19 et 20 — MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	10.139	12.136	12.674	13.029	13.411
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	39	28	33	38	43
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	76	106	108	111	114
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	61	93	82	94	83
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	80	100	100	100
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	10	11	11	12
12.043	05.00	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	24	24	24	24
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	10
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	36	36	36	36
12.100	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	144	144	144	144
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	348	481	218	219	221

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.122	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	75	50	50	50
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.400	1.400	1.400	1.400
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	60	60	*	*
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	106	100	110	110	110
12.129	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.000	1.200	500	200
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	10	—	—	—	—
12.132	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	1.200	1.500	250	250
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.628	1.800	1.800	1.800	1.800
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	1	1	1	1	1
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	—	—	—	—
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	7	12	12	12	12
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	45	90	45	45	45
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	66	199	84	85	85

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.251	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.755	3.160	3.252	3.294	3.342
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	97	97	106	107	109
12.270	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	127	375	386	397	408
12.311	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	40	40	40	40	40
12.342	13.90	Assurance responsabilité civile pour les médecins en voie de spécialisation inscrits aux diplômes d'études spécialisées en médecine ou en formation spécifique en médecine générale à l'Uni.lu. (Crédit non limitatif).....	40	50	61	72	72
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	29	24	25	26
12.356	13.90	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises sanitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
31.002	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer	1.614	2.243	2.347	2.426	2.507
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	230	197	180	185	150
31.013	13.90	Virage ambulatoire: Remboursement de la part de l'Etat des frais de location d'infrastructures et d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	1.534	1.650	1.750	1.900
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif).....	49	56	57	59	60

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.050	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.084	1.837	1.677	1.535	1.582
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.810	6.108	6.340	6.463	6.595
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
31.053	13.90	Service de continuité des gardes des pharmacies: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	775	775	775	775
31.054	13.90	Service de garde vétérinaire: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810	814	815	815	815
31.055	13.90	Gardes et astreintes des médecins dans les centres hospitaliers et établissements spécialisés: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.149	62.529	62.400	63.566	64.748
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	1.378	1.403	1.450	1.500	1.550
33.002	13.90	Remboursement aux associations conventionnées des frais liés à l'affiliation à l'assurance-maladie de personnes non affiliées par un autre moyen. (Crédit non limitatif).....	1.000	1.132	1.132	1.132	1.132
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	90	95	95	95	95
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue.....	40	40	40	40	40
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	50	50	50	50	50
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	705	773	784	788	796
33.008	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas)	631	781	816	844	872
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	304	337	353	366	379

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	60	60	60	60	60
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé.....	10	10	10	10	10
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	16.458	18.343	20.002	21.396	22.877
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies.....	34.033	33.749	39.851	41.809	43.917
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	52	—	—	—	—
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	28.297	30.324	32.511	34.246	36.106
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	25	25	25	25	25
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques.....	120	120	120	120	120
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social ..	27	—	—	—	—
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	6.751	7.226	7.545	7.750	7.978
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	87	111	116	120	124
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	3.640	4.155	4.338	4.456	4.588
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	566	582	602	618	634
33.025	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice).....	150	—	—	—	—

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.027	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300	2.392	2.503	2.587	2.674
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	180	100	150	150
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	600	629	659	693	693
34.051	13.90	Stages de formation à indemniser sur base de l'article L. 152-4 du Code du travail – participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.500	1.500	1.500	1.500
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	480	480	480	480
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.380	7.040	7.620	8.144	8.295
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.080	3.327	3.424	3.488	3.553
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	323	356	369	383	398

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	378	415	420	425	430
41.011	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	720	758	791	818	846
41.012	13.90	Projet Interreg - participation aux frais	—	8	8	8	8
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	71	71	73
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	41	42	43	44
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers.	35	8	—	—	—
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
12.543	13.90	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	—	*	—	—	—
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études (restant d'exercices antérieurs) .	—	423	—	—	—
12.629	13.90	Professions de santé et professionnels médicales, revalorisation et mise à jour du cadre légal : frais d'experts et dépenses diverses	—	20	—	—	—
12.750	13.90	Service de remplacement de nuit des médecins- généralistes et des médecins-pédiatres : frais de fonctionnement et indemnités	*	—	—	—	—
12.751	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement.....	—	95	—	—	—
12.821	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social : dépenses diverses.....	—	1	—	—	—
31.513	13.90	Virage ambulatoire: Remboursement à la Caisse Nationale de Santé de la part de l'Etat des frais de location d'infrastructures et d'équipements	500	—	—	—	—

19.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.555	13.90	Gardes et astreintes des médecins dans les centres hospitaliers et établissements spécialisés: participation aux frais	—	66	—	—	—
33.514	13.90	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies - Restants d'exercices antérieurs	—	45	—	—	—
34.550	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg.....	2	—	—	—	—
34.561	13.90	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger : bourses	24	—	—	—	—
34.562	13.90	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie	4	—	—	—	—
Total de la section 19.0			163.953	216.257	227.857	233.947	241.932
Section 19.1 — Direction de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	34.816	40.387	42.176	43.357	44.627
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	29	30	31	31
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers	—	88	90	92	93
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	30	—	—	—	—
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	86	86	92	94	96
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	140	143	146	149
12.050	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	—	290	300	310	320
12.122	05.00	Pôle protection sanitaire : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences, frais d'analyses et de mesures dans le cadre des activités du pôle protection sanitaire. (Crédit non limitatif).....	235	750	1.020	1.040	1.061

19.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.123	13.90	Pôle soins de santé: Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences dans le cadre des activités du pôle soins de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	740	755	770	785
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	175	175	179	182	186
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits cosmétiques : frais de fonctionnement, frais d'experts et d'études et dépenses spécifiques au service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	300	1	1	1
12.130	13.90	Pôle support à l'innovation : Service épidémiologie et statistiques et Point focal OEDT : frais d'experts et dépenses spécifiques au service	67	67	68	70	71
12.134	13.90	Pôle support à l'innovation : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences dans le cadre des activités du service coordination des plans nationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.028	3.000	3.432	3.506	3.574
12.140	05.10	Pôle médecine préventive et santé des populations : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences dans le cadre des activités du pôle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	1.070	1.070	1.070	1.070
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	60	90	92	94	96
12.230	13.90	Frais de repas et dépenses diverses dans le cadre de conférences et de manifestations liés à la prévention et à la promotion de la santé.....	—	25	26	26	27
12.250	05.00	Service de la direction de la santé : frais administratifs, frais d'exploitation des voitures de service, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	485	180	184	187	191
12.252	05.20	Pôle Soins de santé: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques au pôle	10	7	7	7	7
12.256	05.00	Pôle protection sanitaire: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques au pôle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	247	306	312	315	319
12.257	05.10	Service Communication: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques au service	87	100	110	120	150

19.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.258	05.00	Pôle support à l'innovation : acquisition et entretien d'équipement informatique et consommables, frais d'experts, dépenses spécifiques au service informatique et gestion de projets de digitalisation en santé. (Crédit sans distinction d'exercice)	931	864	306	312	318
12.259	05.10	Pôle médecine préventive et santé des populations: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques au pôle	49	134	136	139	142
12.270	13.90	Bâtiments: loyers, charges, exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	5.155	5.202	5.306	5.410
12.300	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	930	930	949	968	987
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.625	4.000	4.000	4.000	800
12.304	05.10	Acquisition de vaccins, médicaments d'urgence, trousse d'urgences et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.600	9.000	10.000	11.000	12.000
12.306	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement et postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	830	708	850	860	870
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	2.500	2.100	2.200	2.300
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630	500	510	520	531
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

19.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.320	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.503	2.200	300	300	300
12.321	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	—	—	—	—
12.322	13.90	Maisons médicales : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.777	2.454	2.610	2.900	2.885
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	648	648	661	674	688
12.335	13.90	Service Emergency, Preparedness and Response: Frais d'experts, frais de fonctionnement et gestion de la Réserve sanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	125	125	125	125
12.340	13.90	Création de la Centrale Nationale d'Achat et de Logistique: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	525	600	1	1
12.342	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.009	2.000	3.000	3.500	4.000
33.000	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital	250	250	250	250	250
33.010	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de l'association euvrant dans la gestion et l'exploitation du stock national de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	833	885	885	780	780
41.011	13.90	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.219	2.613	2.650	2.700	2.800
42.001	13.90	Participation aux programmes de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale et prise en charge des indemnités des médecins-généralistes du service de remplacement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	7.500	7.510	7.520	7.530
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.634	13.90	Plans nationaux de Santé	94	—	—	—	—

19.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.803	13.90	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe.....	3	—	—	—	—
		Total de la section 19.1.....	83.442	90.820	92.729	95.471	95.569
		Section 19.2 — Laboratoire national de santé					
11.005	05.20	Rémunération du personnel.....	12.767	12.426	12.976	13.340	13.730
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif).....	15.953	18.091	20.800	23.300	25.800
		Total de la section 19.2.....	28.720	30.517	33.776	36.640	39.530
		Section 19.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.005	05.23	Rémunération du personnel.....	83	—	—	—	—
31.010	13.90	Remboursement au Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du surcoût de l'énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.775	572	—	—	—
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.341	2.321	2.509	2.566	2.607
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
31.520	13.90	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs.....	214	—	—	—	—
		Total de la section 19.3.....	4.413	2.893	2.509	2.566	2.607
		Section 19.5 — Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé					
11.005	13.90	Rénumération du personnel.....	*	*	*	*	*

19.5 — ALMPS

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.000	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé". (Crédit non limitatif).....	3.000	1.500	5.352	5.407	5.450
		Total de la section 19.5.....	3.000	1.500	5.352	5.407	5.450
		Section 19.6 — Observatoire national de la santé					
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	735	1.840	1.922	1.975	2.033
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	*	*	*	*
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	42	48	48	48	48
12.010	13.90	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	3
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	14	37	40	39	42
12.080	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	95	95	95	95
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	301	185	185	185	185
12.121	13.90	Frais d'études et de participation à des études nationales et internationales.....	3	3	3	3	3
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	65	65	65	65	65
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	35	21	47	12	47
12.191	13.90	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Observatoire national de santé	10	14	14	14	16
12.250	13.90	Frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de direction, frais de documentation et bibliothèque, frais d'impression et de reliure et dépenses diverses	32	35	32	32	32
12.258	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service	*	10	10	10	10
		Total de la section 19.6.....	1.336	2.355	2.463	2.480	2.579

19.7 — Centrale nationale d'achat et de logistique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 19.7 — Centrale nationale d'achat et de logistique							
11.000	13.90	Rémunération du personnel.....	—	*	*	*	*
41.000	13.90	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public " Centrale nationale d'achat et de logistique". (Crédit non limitatif).....	—	*	1.809	3.782	4.211
Total de la section 19.7			—	*	1.809	3.782	4.211
Section 19.8 — Santé au Travail							
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	20	—	—	—	—
12.121	13.90	Stratégie nationale santé et sécurité au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	—	—	—	—
12.140	13.90	Formation des salariés, des employeurs et des travailleurs désignés: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	—	—	—	—
12.260	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, frais d'analyses et frais pharmaceutiques	12	—	—	—	—
12.300	13.90	Prix national santé et sécurité en entreprise	15	—	—	—	—
31.050	13.90	Participation de l'État dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	—	—	—	—
Total de la section 19.8			127	—	—	—	—
Section 19.9 — Inspection générale de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	9.859	12.316	12.862	13.222	13.609
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	753	856	889	912	943
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	612	580	520	529	543

19.9 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	47	30	48	31
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	129	132	119	119	121
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	10	10	10	10	11
Total de la section 19.9.....			11.390	13.941	14.430	14.841	15.257
Section 20.0 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	10.083	11.585	12.099	12.437	12.802
12.110	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	125	125	125	125
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	176	176	177	177	178
12.270	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.622	2.955	2.955	2.955	2.955
Total de la section 20.0.....			12.970	14.851	15.365	15.705	16.070
Section 20.1 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	3.884	4.465	4.663	4.794	4.934
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	63	65	65	66
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	480	550	550	550	550
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	265	270	270	275	280
Total de la section 20.1			4.693	5.349	5.549	5.684	5.831

20.2 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 20.2 — Conseil supérieur de la sécurité sociale							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	551	639	667	686	706
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	13	13	13	13	13
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	37	40	40	40
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	32	32	33	33	33
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.750	13.90	Frais généraux de fonctionnement.....	1	—	—	—	—
Total de la section 20.2.....			637	721	754	772	792
Section 20.3 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
11.005	06.12	Rémunération du personnel.....	7.771	9.443	9.861	10.137	10.434
12.120	06.12	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	163	182	188	191	195
12.121	06.12	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	64	4	4	4
12.150	06.12	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	501	533	552	560	570
12.250	06.12	Frais généraux de fonctionnement.....	164	170	175	180	185
12.270	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.603	1.694	1.694	1.694	1.694

20.3 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.590	13.90	Part dans les frais communs du bâtiment administratif (Hollerich).....	—	20	—	—	—
		Total de la section 20.3.....	10.266	12.105	12.473	12.766	13.081
		Section 20.4 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé					
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13, 15 et 22 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	3.075	1.534	960	1.021	1.108
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.562.977	1.683.990	1.786.540	1.868.085	1.957.461
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.290	90.656	95.949	100.247	104.822
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	—	—	—
42.006	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance-maladie: dotation pour dépenses liées aux mesures COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.500	*	—	—	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	368.059	401.046	438.897	454.243	485.221
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	*	*	*	*
42.010	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	2.000	1.900	1.896	1.888	1.881

20.4 — Caisse nationale de santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
42.510	13.90	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	1.737	—	—	—	—
		Total de la section 20.4.....	2.141.643	2.199.127	2.324.241	2.425.484	2.550.493
		Section 20.5 — Mutualité des employeurs					
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.100	467.500	191.300	180.900	182.500
		Total de la section 20.5.....	133.100	467.500	191.300	180.900	182.500
		Section 20.6 — Assurance pension contributive					
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.402.139	2.581.404	2.733.800	2.856.999	2.988.558
		Total de la section 20.6.....	2.402.139	2.581.404	2.733.800	2.856.999	2.988.558
		Section 20.7 — Assurance accidents					
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.793	7.065	7.454	7.765	8.109
		Total de la section 20.7.....	6.793	7.065	7.454	7.765	8.109
		Section 20.8 — Dommages de guerre corporels					
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	600	600	550	500
		Total de la section 20.8.....	700	600	600	550	500
		Total du département 19 et 20.....	5.009.323	5.647.006	5.672.461	5.901.760	6.173.071

21.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
21 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 21.0 — Sports.- Dépenses générales							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	4.701	5.177	5.407	5.558	5.721
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	7	6	6	6	6
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	64	66	68	69	70
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.133	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86	109	120	120	120
11.134	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	7	5	5	5	5
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	967	1.753	1.808	1.842	1.876
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.004	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	808	900	900	900
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	12	12	12	12
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74	80	65	65	70

21.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos électriques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	9	9	9	9
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	79	155	115	115	115
12.140	08.30	Communication, médias sociaux et campagnes de sensibilisation, frais divers	50	130	150	150	150
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses	110	113	117	119	121
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	143	139	140	140	140
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	29	49	49	49	49
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	14	15	15	16
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	10	2	2	2	2
12.302	08.30	Programme de gestion des centres médico-sportifs	45	30	—	—	—
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	2	2	2	2	2
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	45	45	45	45
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	60	100	100	100	100
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses.....	25	25	25	25	25
12.360	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	80	80	80	80	80

21.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.363	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	—	—
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	80	—	—	—	100
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
12.366	08.30	Participation du Ministère des Sports à des événements internationaux: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.200	100	—	—
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	713	2.100	2.200	2.300	2.400
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	811	840	866	882
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	1.300	1.500	1.650	1.800	2.000
33.002	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	115	115	115	115	115
33.010	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées, aux sociétés affiliées et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	1.800	1.810	1.820	1.820	1.820
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides.....	50	100	150	150	150
33.012	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	822	900	900	900	900
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.500	7.500	7.719	7.820	7.933
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250

21.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177	455	480	450	285
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.737	1.737	1.737	1.737
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	740	745	745	745	745
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	410	573	730	730	730
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.969	4.000	4.000	4.000	4.000
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	484	490	490	490	490
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	26	34	37	40	43
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19	18	18	18	18
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) dans le cadre de la prévention de blessure et du contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	73	118	118	118	118
41.051	Divers codes	Dotation financière de l'Etat au profit du service Sportlycée: participation du Ministère des Sports	85	95	100	100	100
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.615	2.232	2.300	2.350	2.400
Total de la section 21.0			26.686	35.867	35.914	36.353	36.975
Section 21.1 — Institut national des sports							
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	1.993	2.200	2.298	2.362	2.431

21.1 — Institut national des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
41.050	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service de l'Etat à gestion séparée "Institut national des sports". (Crédit non limitatif)	805	1.000	1.143	2.393	3.705
		Total de la section 21.1	2.798	3.200	3.440	4.755	6.136
		Section 21.2 — Centre national sportif et culturel					
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	170	186	195	200	206
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif)	8.327	8.700	9.500	10.000	10.700
		Total de la section 21.2	8.497	8.886	9.695	10.200	10.906
		Section 21.3 — Institut national de l'activité physique et des sports					
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	2.148	3.215	3.357	3.451	3.552
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158	200	210	220	220
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	900	950	1.000	1.000
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national de l'activité physique et des sports. (Crédit non limitatif)	350	1.050	1.210	1.265	1.300
		Total de la section 21.3	3.106	5.365	5.727	5.936	6.072
		Total du département 21	41.086	53.318	54.775	57.244	60.089

22.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
22 — MINISTÈRE DU TRAVAIL							
Section 22.0 — Travail. - Dépenses générales							
11.005	06.40	Rémunération du personnel.....	5.783	6.321	6.601	6.786	6.985
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	12	12	12	12
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	4	5	5	5	5
12.010	06.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122	122	122	122	122
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le Fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	23	23	23	23	23
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	10	10	10	10
12.210	13.90	Dépenses d'alimentation.....	12	12	12	12	12
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	20	20	20	20
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	203	170	170	170	170
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	276	318	318	318	318

22.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	390	390	390	390
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	14	10	10	10	10
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
32.014	06.40	Remboursement aux employeurs des frais résultant des jours de congés extraordinaires prévus à l'article L. 233-16 du Code du travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.363	11.000	11.275	11.560	11.850
33.001	06.42	Participation financière de l'État à des organismes mettant en œuvre des actions nationales et transfrontalières ayant trait au travail et à l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	655	957	921	880	880
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	200	200	200	200	200

22.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	13.90	Participation aux frais de fonctionnement du "Musée vun der Aarbecht" (MUAR)	25	25	25	25	25
33.011	13.90	Participation aux projets de formation des délégués du personnel par la Chambre des Salariés Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	163	163	163	163	163
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	360	360	360	360	360
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	118	100	100	100	100
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	5	5	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	108	111	111	111	111
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	775	10	—	—
Total de la section 22.0			18.256	21.564	21.318	21.737	22.226
Section 22.1 — Agence pour le développement de l'emploi							
11.005	06.43	Rémunération du personnel.....	53.136	63.225	66.026	67.874	69.863
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	8	8	8	8	8
41.050	06.43	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Agence pour le Développement de l'Emploi). (Crédit non limitatif).....	10.637	10.030	11.702	11.771	10.902
Total de la section 22.1			63.782	73.263	77.736	79.654	80.774

22.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 22.2 — Inspection du travail et des mines							
11.005	06.42	Rémunération du personnel.....	22.253	25.622	26.757	27.506	28.312
12.010	06.42	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	54	54	54	54
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	68	72	72	72	72
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	850	900	950	1.000	1.000
12.125	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	140	140	140	140	140
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	310	320	320	320	320
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation.....	1	1	1	1	1
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	582	660	660	660	660
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224	214	213	213	213
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	325	325	325	325	325
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux	1	1	1	1	1
Total de la section 22.2.....			24.807	28.309	29.493	30.292	31.098
Section 22.3 — Ecole supérieure du travail							
11.005	04.54	Rémunération du personnel.....	594	795	830	853	878
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires.....	6	3	3	3	3
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	6	3	3	3	3

22.3 — Ecole supérieure du travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	5	3	5	3	3
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	104	105	154	105	105
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	13	8	8	8	8
12.270	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	13	13	13	14
Total de la section 22.3			741	929	1.016	988	1.014
Section 22.4 — Fonds pour l'emploi							
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	716.685	810.066	857.937	902.247	952.763
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000	13.333	10.000	10.000	10.000
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.480	25.300	27.060	27.940	28.820
93.004	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	112.132	114.606	113.737	112.177	111.397
Total de la section 22.4			907.298	963.305	1.008.734	1.052.364	1.102.980
Section 22.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.713	10.580	15.475	16.465	17.460

22.5 — Emploi des accidentés et des handicapés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.204	44.900	49.605	52.594	55.759
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.113	475	1.188	1.275	1.368
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27.949	32.659	35.300	37.600	39.970
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
33.501	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés.....	—	1.429	—	—	—
		Total de la section 22.5.....	85.079	90.143	101.668	108.034	114.657
		Section 22.6 — Economie sociale et solidaire					
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	200	150	150	150
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	140	100	100	100
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	185	250	300	300	300
33.000	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	725	505	550	555	555
		Total de la section 22.6.....	1.120	1.095	1.100	1.105	1.105
		Total du département 22.....	1.101.084	1.178.608	1.241.065	1.294.174	1.353.854

Chapitre V – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2023 — 2027)

Département	Budget 2023	Crédits 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
30 – Ministère d'Etat	18.735	18.630	12.577	10.425	9.751
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	267.961	315.615	370.259	420.066	551.198
32 – Ministère des Affaires intérieures	78.222	78.810	85.891	79.165	77.918
33 – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	80.267	119.905	131.333	118.137	110.835
34 – Ministère de la Culture	17.199	22.297	33.936	32.824	36.206
35 – Ministère de la Digitalisation.....	119	123	126	128	129
36 – Ministère de l'Economie	464.115	356.871	331.616	323.184	349.374
37 et 38 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	77.804	91.550	61.739	62.289	64.177
40 – Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	394.211	412.050	268.875	277.112	270.966
41 – Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	42.133	76.427	74.888	74.531	79.606
42 – Ministère des Finances	134.540	143.182	142.299	151.395	136.050
43 – Ministère de la Fonction publique.....	60	61	61	61	61
44 – Ministère de la Justice.....	2.804	3.703	6.807	8.320	8.419
45 – Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ...	220.852	279.082	423.986	451.287	481.688
46 et 47 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.059.877	1.214.141	1.293.312	1.349.319	1.384.147
48 – Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur .	2.310	2.555	4.555	6.555	4.555
49 et 50 – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.....	61.437	60.570	79.338	106.989	206.751
51 – Ministère des Sports	15.121	5.630	5.221	20.141	25.141
52 – Ministère du Travail.....	195	292	272	272	272
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL.....	2.937.961	3.201.496	3.327.090	3.492.199	3.797.244

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.0 — Maison du Grand-Duc					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		30 — MINISTERE D'ETAT					
		Section 30.0 — Maison du Grand-Duc					
72.000	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	263	272	277	282
72.001	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	1.074	1.213	1.366	1.882
72.002	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	361	373	386	386
72.003	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	1.500	2.950	3.468	3.531
72.004	13.90	Travaux de sécurisation, de rénovation et de gros entretien du bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	135	240	69	141
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	11	12	12	12
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	106	158	165	174	138
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	31	33	33	34
74.060	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158	162	167	102	105
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	150	156	158	161
		Total de la section 30.0	3.389	3.845	5.581	6.045	6.672

30.3 — Gouvernement					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Section 30.3 — Gouvernement					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	4	4	4	4	4
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	9	4	4	4
74.070	13.90	Création et installation d'un monument en l'honneur du Grand-Duc Jean. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	—	—	—
		Total de la section 30.3	408	413	8	8	8
		Section 30.4 — Service Information et Presse					
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	11	7	7	5	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	5	2	5	5	5
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	24	20	16	20	20
		Total de la section 30.4	40	29	28	30	30
		Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
		Total de la section 30.5	7	7	7	7	7
		Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	—	*	32	45	*
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	2	2	2	2	—
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	—

30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	27	20	20	20	20
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert)	2.529	2.356	950	836	836
		Total de la section 30.6	2.559	2.378	1.005	904	856
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 30.7	*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	1.500	1.500	1.500
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	50	*	*	*
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC)	1	1	1	1	1
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.333	3.618	3.113	1.771	516
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	10	10	10	10	10
74.051	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95	168	53	48	48
74.052	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.293	3.510	1.170	1	1
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC)	*	*	*	*	*

30.8 — Médias et Communications					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
		Total de la section 30.8	12.332	11.957	5.947	3.431	2.176
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 30.9	2	2	2	2	2
		Total du département 30	18.735	18.630	12.577	10.425	9.751

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		31 — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES, DE LA DÉFENSE, DE LA COOPÉRATION ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR					
		Section 31.0 — Dépenses générales					
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	100	*	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	24	34	36	36	37
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28	28	29	29	30
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	19	22	22	23	23
74.250	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	—	—	—	—
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 31.0	212	184	87	88	90
		Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	351	351	400	450	484
72.011	13.90	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: réalisation de mesures de sécurité.	400	400	340	340	370
74.000	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	424	2.399	505	497
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'œuvres d'art.....	32	32	32	32	32

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.250	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	750	810	860	880
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.153	1.630	804	107	250
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 31.1			2.676	3.587	4.785	2.294	2.513
Section 31.4 — Commerce extérieur							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	55	55	55	55
74.250	11.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	47	87	25	25	25
Total de la section 31.4			47	142	80	80	80
Section 31.5 — Direction de la Défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.254	4.622	4.000	4.000	1.500
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.870	5.028	5.604	4.342	4.705
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.000	24.187	22.104	22.902	23.770
54.063	13.90	Participation au financement du "NATO Innovation Venture Capital Fund". (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.000	3.500	3.500	3.500	3.500
72.010	13.90	Aménagement des locaux occupés par la Direction de la Défense . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	—	—	—	—

31.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
72.020	13.90	Participation au financement des infrastructures à caractère militaire à l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.597	3.763	5.000	5.000
74.040	13.90	Acquisition d'équipements dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.250	3.500	2.200	3.700	5.780
74.041	13.90	Acquisition d'équipements dans le domaine de la cyber-défense et des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	1.400	1.600	1.600	1.600
74.051	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	—	150	200	—	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	20	—	—	—
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210.000	260.000	315.000	365.000	495.000
93.001	13.90	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	2.500	2.500	2.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
54.561	13.90	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.	—	155	—	—	—
		Total de la section 31.5	258.124	306.659	360.471	412.545	543.355
		Section 31.6 — Défense nationale					
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	265	279	354	554	564
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	28	24	38	39	39
74.020	02.10	Acquisition équipements de communication, d'observation, audio-visuels, multimédia et de surveillance. (Crédit sans distinction d'exercice)	535	388	407	407	415
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	164	109	196	196	200
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	686	535	419	419	426

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques, logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.476	2.248	2.023	2.024	2.061
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	245	295	295	300
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.001	689	632	632	644
74.330	02.10	Matériel de protection, de détection et de décontamination C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	181	270	163	164	167
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique.....	71	72	72	74	75
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport.....	44	49	30	31	32
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	167	1	100	101	102
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	15	—	—	—
74.820	13.90	Equipement de casernement et équipements divers	—	37	—	—	—
		Total de la section 31.6.....	6.832	4.958	4.730	4.935	5.025
		Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire					
74.065	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	*	—	—	—
		Total de la section 31.7.....	70	*	—	—	—
		Section 31.8 — Greffe et cour d'appel de la Juridiction unifiée du brevet					
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres équipements; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	85	105	125	135
		Total de la section 31.8.....	—	85	105	125	135
		Total du département 31.....	267.961	315.615	370.259	420.066	551.198

32.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
32 — MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES							
Section 32.0 — Dépenses générales							
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	1	1	3	3	3
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	20	20	20
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	1	1	4	4	4
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	39	39	39	39	39
Total de la section 32.0			101	101	66	66	66
Section 32.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.500	31.450	32.000	32.500	33.000
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg ..	800	350	350	350	350
63.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de construction de l'extension du Crématorium de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	1	1	1	1	1
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 32.1			35.301	35.801	36.352	36.852	37.352
Section 32.2 — Direction générale de l'Immigration							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	2	54	2	2	2
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	4	*	*	*

32.2 — Direction générale de l'Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif)	147	206	100	100	100
74.252	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	7	50	30	30
74.302	13.90	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 32.2			156	270	152	132	132
Section 32.5 — Direction générale de la Sécurité civile							
61.000	13.90	Aide à l'investissement pour l'acquisition d'hélicoptères par l'association "Luxembourg Air Rescue a.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.000	*	—	—
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	—	—
74.001	03.50	Subventions engagées pour équipements courants au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	2.400	*	*
Total de la section 32.5			*	3.000	2.400	*	*
Section 32.6 — Police grand-ducale							
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.400	5.700	7.300	7.400	7.500
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	10	10	10	15
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	72	100	100	260	185
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.345	7.446	12.099	12.347	13.647
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.135	4.315	4.586	3.450	2.803

32.6 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.313	3.731	3.852	4.118	4.592
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.602	4.672	5.863	5.310	4.910
74.052	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.608	8.929	7.619	4.218	2.750
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	125	135	25	25	25
74.300	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	*	*	*	390
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.911	4.530	5.450	4.960	3.489
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.552	13.90	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation de la PGD	55	—	—	—	—
74.810	13.90	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	—	52	—	—	—
Total de la section 32.6			42.625	39.632	46.916	42.110	40.318
Section 32.7 — Inspection générale de la Police grand-ducale							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	—	—	—	45
74.250	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	8	6	6	6	6
Total de la section 32.7			39	6	6	6	51
Total du département 32			78.222	78.810	85.891	79.165	77.918

33.0 — Agriculture. - Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		33 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE					
		Section 33.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	40	44	44	44	44
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	2	2	2	2	2
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	12	1	1	16	1
74.041	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	4	4	4	4	4
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	10	1	1	1	1
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	4	3	3	3	3
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	79.000	119.000	130.000	117.000	110.000
		Total de la section 33.0.....	79.074	119.057	130.057	117.072	110.057
		Section 33.1 — Viticulture					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	34	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	145	127	129	145	151
		Total de la section 33.1	146	128	130	180	152
		Section 33.2 — Administration des services techniques de l'agriculture					
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	55	60	350	90

33.2 — A.S.T.A.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	206	249	229	143	143
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	556	80	555	80	80
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	8	8	8
Total de la section 33.2			768	391	854	583	323
Section 33.3 — Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	—	—	—	—
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 33.3			5	4	4	4	4
Section 33.5 — Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire							
53.030	13.90	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail : indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	—	78	68	78	78
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif).....	2	—	—	—	—
74.030	13.90	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit non limitatif).....	267	200	170	170	170
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif).....	—	45	47	47	48
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau. (Crédit non limitatif).....	2	—	—	—	—
Total de la section 33.5			272	324	286	296	297

33.6 — Protection des consommateurs					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.010	11.10	Section 33.6 — Protection des consommateurs					
		Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
		Total de la section 33.6	3	3	3	3	3
		Total du département 33	80.267	119.905	131.333	118.137	110.835

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34 — MINISTÈRE DE LA CULTURE							
Section 34.0 — Culture. - Dépenses générales							
52.000	08.00	Aides de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
52.001	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge du "Kierchefong"	—	15	15	28	30
52.010	08.00	Aides de l'Etat au financement de l'équipement informatique du réseau de salles de cinéma régional géré par le Centre de diffusion et d'animation cinématographique (CDAC). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	151	*	*	*
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
52.012	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une asbl ou d'une fondation	—	10	10	15	15
53.000	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'un particulier	—	25	25	25	25
53.040	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une entreprise	—	25	25	10	10
61.010	08.30	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	450	—	—	—	—
61.011	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif)	—	*	*	*	*
61.012	08.20	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	1.073	—	—	—	—
63.000	08.20	Aides de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	2.700	3.000	3.000	3.000

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
63.001	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une commune	—	25	25	25	25
63.020	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'un syndicat de commune	—	*	*	*	*
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif)	*	—	—	—	—
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	7	*	*	*	*
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	—	*	*	*	*
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques, d'œuvres d'art ainsi que commandes de compositions musicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190	220	226	230	234
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour le patrimoine architectural. (Crédit non limitatif)	14.000	15.500	20.450	23.250	30.000
Total de la section 34.0			16.855	18.771	23.877	26.683	33.439
Section 34.1 — Institut national pour le patrimoine architectural							
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.060	08.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques	3	3	3	3	3
Total de la section 34.1			8	8	8	8	8
Section 34.2 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art							
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art à Schouweiler. (Crédit sans distinction d'exercice)	180	200	200	200	200
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de l'exposition d'archéologie permanente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	964	5.101	1.201	*

34.2 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.070	13.90	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	320	450	465	480
		Total de la section 34.2	180	1.484	5.751	1.866	680
		Section 34.3 — Bibliothèque nationale					
74.070	13.90	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	2.200	2.200	—
		Total de la section 34.3	—	*	2.200	2.200	—
		Section 34.7 — Centre national de littérature					
74.250	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	15	16	16	16	17
		Total de la section 34.7	15	16	16	16	17
		Section 34.8 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture					
61.010	08.30	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	—	450	450	450	450
61.011	08.20	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	—	770	770	770	770
61.012	08.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition d'oeuvres et d'objets d'art par l'établissement public "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	—	638	659	670	682
		Total de la section 34.8	—	1.858	1.879	1.890	1.902
		Section 34.9 — Institut national de recherche archéologique					
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	*	—	44	—	—

34.9 — Institut national de recherche archéologique				Unité: Milliers d'euros			
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.250	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour l'Institut national de recherche archéologique	140	160	160	160	160
		Total de la section 34.9.....	140	160	204	160	160
		Total du département 34.....	17.199	22.297	33.936	32.824	36.206

35.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		35 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION					
		Section 35.0 — Digitalisation.- Dépenses générales					
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	30	30	30	30	30
74.300	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
		Total de la section 35.0	100	100	100	100	100
		Section 35.2 — Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat					
74.011	08.40	Acquisition de machines de bureau	2	3	3	3	3
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	2	2	2	2	2
74.060	13.90	Développement site Internet/Intranet	5	6	6	6	6
74.081	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	11	13	15	17	18
		Total de la section 35.2	19	23	26	28	29
		Total du département 35	119	123	126	128	129

36.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
36 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 36.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	450	450	450	450
51.040	Divers codes	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.200	71.116	53.111	52.134	72.814
51.041	11.30	Création, mise en valeur, aménagement, construction et entretien constructif d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.150	2.000	2.000	2.000
51.042	09.30	Régime d'aide pour bornes de recharge. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	13.300	8.500	5.000	*
51.043	13.90	Régime d'aide pour des projets de décarbonation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	55.000	55.000	60.000
63.000	11.30	Mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales et communales (viabilisation, aménagement, construction, amélioration ou acquisition de terrains et d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements, de zones de verdure et de mesures compensatoires/d'atténuation). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.753	15.000	15.000	15.000	15.000
72.010	Divers codes	Acquisition, aménagement, construction, amélioration, démolition de bâtiments et d'équipements au sein des zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et de zones spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.183	6.822	18.635	135	135
72.011	13.90	Participation aux frais d'infrastructure pour le centre de contrôle IRIS2. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*

36.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
73.071	11.30	Mise en œuvre de zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et de zones spéciales (viabilisation, aménagement, construction, amélioration, acquisition, démolition de terrains et d'infrastructures, d'équipements et de zones de verdure). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	15.000	15.000	15.000	15.000
73.072	13.90	Mise en œuvre de mesures compensatoires/d'atténuation dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales ou de zones spéciales ou de l'aménagement de terrains au sein de ces zones. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	7.000	415	175	175
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	21	11	11	11	11
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	14	20	16	16	16
74.060	11.10	Acquisition de logiciels	62	132	85	65	65
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	282	282	282	282	282
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	135.000	133.000	143.000	143.000
Total de la section 36.0			322.464	317.283	301.504	288.268	308.947
Section 36.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau	20	47	20	20	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	88	25	25	26	27
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	6	6	6	6	6
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25	27	30	30	30
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans	12	12	12	12	12
Total de la section 36.1			151	117	93	94	95

36.3 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 36.3 — Energie							
74.041	13.90	Frais en relation avec la reprise par l'Etat de l'infrastructure de charge publique des gestionnaires de réseaux de distribution. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.800	7.800	—	—	—
74.064	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15	10	10	10	10
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
Total de la section 36.3			7.815	7.810	10	10	10
Section 36.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	734	1.097	46	76	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif)	7	7	*	*	*
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	26	23	53	26	21
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	228	288	305	97	626
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	105	*	*	*	50
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	5	5	5	5
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels	30	60	10	10	10
Total de la section 36.5			1.135	1.480	419	214	712
Section 36.6 — Classes moyennes							
52.000	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	400	300	300	300

36.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	116.000	19.000	19.000	19.000	19.000
93.000	13.90	Alimentation du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises : Participation étatique. (Crédit non limitatif).....	*	—	—	—	—
		Total de la section 36.6	116.800	19.400	19.300	19.300	19.300
		Section 36.7 — Tourisme					
51.053	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.000	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	30	40	40	40	40
52.010	11.60	Participation de l'Etat au financement du réaménagement du musée A Possen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	*	*	*
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	45	55	55	55	55
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	186	194	203	215
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	15.000	10.000	10.000	15.000	20.000
		Total de la section 36.7	15.750	10.781	10.289	15.298	20.310
		Total du département 36	464.115	356.871	331.616	323.184	349.374

37.0 — Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		37 et 38 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE					
		Section 37.0 — Dépenses générales					
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements ..	5.500	5.700	5.900	6.300	7.500
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	20	20	20	20	20
		Total de la section 37.0	5.520	5.720	5.920	6.320	7.520
		Section 37.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation					
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de matériel informatique par le Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	8.872	9.135	9.217	9.505
		Total de la section 37.1	3.000	8.872	9.135	9.217	9.505
		Section 37.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires					
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	2	—	—	—	—
		Total de la section 37.3	2	—	—	—	—
		Section 37.6 — Service des restaurants scolaires					
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires	3.170	4.309	4.157	4.573	5.030
		Total de la section 37.6	3.170	4.309	4.157	4.573	5.030

37.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		Section 37.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques					
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs.....	50	127	66	—	—
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau	14	14	15	15	15
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	500	460	460	460	460
		Total de la section 37.7	564	601	541	475	475
		Section 37.8 — Service de la formation des adultes					
41.050	13.90	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Services de l'Etat à gestion séparée.....	—	775	775	775	775
		Total de la section 37.8.....	—	775	775	775	775
		Section 37.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	16	16	16
		Total de la section 37.9.....	15	15	16	16	16
		Section 38.0 — Enseignement fondamental					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	9	11	1	1	1
		Total de la section 38.0.....	9	11	1	1	1
		Section 38.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général					
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen- Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224	229	211	162	63

38.1 — Enseignement second. class. et second. général

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
61.010	04.34	Dotation dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif).....	*	1	1	1	1
		Total de la section 38.1.....	224	230	212	163	64
		Section 38.3 — Service de la formation professionnelle					
41.050	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Services de l'Etat à gestion séparée.....	—	675	675	475	475
		Total de la section 38.3.....	—	675	675	475	475
		Section 38.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	65.000	70.000	40.000	40.000	40.000
		Total de la section 38.4.....	65.000	70.000	40.000	40.000	40.000
		Section 38.5 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	40	40	40	40	40
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	3	1	1	1	1
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	40	40	40	40	40
74.080	06.32	Acquisition de mobilier	20	22	22	22	22
		Total de la section 38.5.....	103	103	103	103	103
		Section 38.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	50	40	50	30	75
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	9	2	1	1	1
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	80	121	83	84	80

38.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.041	06.32	Unité de sécurité pour mineurs : Dépenses diverses.....	—	5	5	5	5
		Total de la section 38.6.....	139	167	139	120	161
		Section 38.7 — Office national de l'enfance					
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
		Total de la section 38.7.....	2	2	2	2	2
		Section 38.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
74.040	04.01	Acquisition d'équipements spéciaux	58	70	65	50	50
		Total de la section 38.9.....	58	70	65	50	50
		Total du département 37 et 38.....	77.804	91.550	61.739	62.289	64.177

40.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		40 — MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ					
		Section 40.0 — Environnement. - Dépenses générales					
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	7.000	7.000	15.000	15.000	15.000
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	4	6	6	6
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4	4	4	4	4
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	60.000	44.933	44.933	44.933	44.933
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	100.000	33.333	12.260	12.260	12.260
93.002	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	8.845	8.845	8.845	8.845	8.845
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	47.700	152.000	10.000	15.000	—
93.012	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	27.200	27.200	27.200	27.200	27.200
93.013	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif).....	12.000	1.000	5.000	10.000	10.000
93.014	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif).....	8.000	9.600	9.600	9.600	9.600
93.015	13.90	Versement au fonds climat et énergie au titre de la taxe CO2. (Crédit non limitatif).....	117.250	119.632	128.007	126.257	135.382

40.0 — Environnement. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
93.016	13.90	Alimentation du fonds climat et énergie pour la prise en charge de la compensation des émissions de CO2 des voyages de service des agents de l'Etat à l'étranger par avion. (Crédit non limitatif).....	50	100	100	100	100
		Total de la section 40.0.....	388.055	403.650	260.954	269.204	263.329
		Section 40.1 — Administration de l'environnement					
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
52.020	09.70	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	17	17	17	17
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	24	—	—	—
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	*	1	*	*	*
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	115	386	48	148	74
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	11	1	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	50	55	20	16	32
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
		Total de la section 40.1.....	634	944	537	633	575
		Section 40.2 — Administration de la nature et des forêts					
53.020	09.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	2.500	1.900	2.100	2.200

40.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	350	350	350	350
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	198	272	480	360	400
74.002	10.30	Acquisition de véhicules automoteurs spécialisés et de véhicules agricoles et forestiers	450	450	500	600	700
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	2	—	—	—	—
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	383	383	383	383	383
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	35	35	35	35	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	40	40	40	40	40
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	350	350	350
74.300	09.30	Frais d'investissement initiaux pour la reconstitution de peuplements forestiers (achat de plants et de semences, frais de préparation du terrain pour la plantation, frais de plantation, frais de regarnissage et premier dégagement des plants). (Crédit sans distinction d'exercice).....	650	600	650	650	650
Total de la section 40.2.....			3.859	4.931	4.689	4.869	5.109
Section 40.3 — Administration de la gestion de l'eau							
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	63	64	65	66
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	100	100	100	100

40.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	142	186	150	150	150
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	147	590	325	485	152
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	7	14	8	8	8
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	3	3	3	3	3
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	567	964	1.452	1.021	900
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	200	170	170	170	170
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	55	55	55	55	55
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	360	350	330	330
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	10	10	10	10	10
		Total de la section 40.3	1.663	2.525	2.696	2.406	1.953
		Total du département 40	394.211	412.050	268.875	277.112	270.966

41.0 — Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		41 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DES SOLIDARITES, DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'ACCUEIL					
		Section 41.0 — Dépenses générales					
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.040	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.940	5.880	5.880	5.880	5.880
63.000	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.940	5.880	5.880	5.880	5.880
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	19	3	3	3
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	6	6	6	6
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	35.000	50.000	60.000	60.000	65.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
		Total de la section 41.0	40.895	61.792	71.776	71.776	76.776
		Section 41.1 — Famille					
63.040	13.90	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement des locaux des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	185	25	25	25
		Total de la section 41.1	—	185	25	25	25

41.3 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 41.3 — Office national de l'accueil							
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	65	—	—	65
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.040	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	12.079	2.250	2.100	2.100
74.080	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	1.489	807	600	610
Total de la section 41.3			1.147	13.635	3.059	2.702	2.777
Section 41.4 — Fonds national de solidarité							
72.010	13.90	Extension et rénovation 1er étage bâtiment administratif FNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	677	—	—	—
74.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	30	62	—	—	—
74.001	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de vélos de service	3	3	—	—	—
74.020	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition installations de télécommunications.....	—	45	—	—	—
74.065	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	3	3	3	3
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.550	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	13	—	—	—	—
Total de la section 41.4			91	815	28	28	28

41.7 — Office national d'inclusion sociale						Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	
74.010	13.90	Section 41.7 — Office national d'inclusion sociale						
		Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*	
		Total de la section 41.7	—	*	*	*	*	
		Total du département 41	42.133	76.427	74.888	74.531	79.606	

42.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
42 — MINISTÈRE DES FINANCES							
Section 42.0 — Dépenses générales							
51.010	13.90	Autres transferts de capitaux aux sociétés et quasi-sociétés publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	15.000	15.000	15.000	—
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.000	7.940	11.950	20.063	27.204
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.305	1.333	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	55.000	55.000	55.000	55.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	1	1	1	1	1
74.080	13.90	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif)	*	1	1	1	1

42.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	*	1	1	1	1
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	1	1	1	1
Total de la section 42.0			102.307	97.278	101.260	109.373	101.514
Section 42.1 — Inspection générale des finances							
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	6	3	3	3	3
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	3	3	3	3
74.250	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	3	3	3	3	3
Total de la section 42.1			13	8	8	8	8
Section 42.2 — Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	1	—	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 42.2			4	3	3	3	3
Section 42.3 — Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
Total de la section 42.3			2	2	2	2	2

42.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 42.4 — Contributions directes							
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	60	—	—	—	—
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	20	20	20	20	20
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	322	364	134	216	240
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	582	506	64	70	95
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	180	50	50	50	50
Total de la section 42.4			1.164	940	268	356	405
Section 42.5 — Enregistrement, domaines et TVA							
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	5	5	5	5	5
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	65	35	35	35	35
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	55	55	55	55
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	35	35	40	40	40
Total de la section 42.5			173	131	136	136	136
Section 42.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	282	373	343	349	343
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5

42.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	80	120	140	90	90
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129	160	160	2.960	160
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	386	80	80	80
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	800	850	850	850
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	55	55	55	55	55
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues ...	70	70	70	70	70
Total de la section 42.6.....			1.486	2.044	1.778	4.534	1.728
Section 42.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	45	1	1	50	1
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	1	31	42	110
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	283	684	255	285	195
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159	37	18	33	25
Total de la section 42.7			512	727	310	415	336
Section 42.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Décassement de "Billets à ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre de restitutions des ressources. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.880	42.050	38.535	36.570	31.918
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 42.8.....			28.880	42.050	38.535	36.570	31.918
Total du département 42.....			134.540	143.182	142.299	151.395	136.050

43.0 — Dépenses diverses			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		43 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE					
		Section 43.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses					
74.040	74.22	Acquisition d'équipements spéciaux	—	1	1	1	1
		Total de la section 43.0	—	1	1	1	1
		Section 43.3 — Institut National d'Administration Publique					
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	25	25	25	25	25
		Total de la section 43.3	32	32	32	32	32
		Section 43.4 — Sécurité dans la fonction publique					
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	14	14	14	14	14
		Total de la section 43.4	14	14	14	14	14
		Section 43.5 — Service médical. - Dépenses diverses					
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	14	14	14	14	14
		Total de la section 43.5	14	14	14	14	14
		Total du département 43	60	61	61	61	61

44.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
44 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 44.0 — Justice							
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	2	14	5	5	5
		Total de la section 44.0	2	14	5	5	5
Section 44.1 — Services judiciaires							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	20	—	—	—	—
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	5	50	15	15	15
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	14	16	16	17	17
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	5	5	5	5	5
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	41	20	20	21	21
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.325	5.000	6.500	6.650
		Total de la section 44.1	1.085	1.416	5.057	6.558	6.708
Section 44.2 — Administration pénitentiaire							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	149	96	139	—
74.012	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de machines de bureau.....	1	—	—	—	—
74.040	13.90	Direction: Acquisition d'équipements spéciaux	—	1	1	1	1
74.041	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	400	402	405	400	405
74.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux.....	65	215	71	104	171

44.2 — Administration pénitentiaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.043	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition d'équipements spéciaux.....	678	995	800	810	822
74.050	03.30	Direction: Acquisition d'équipements informatiques.....	21	32	33	33	34
74.060	03.30	Direction: Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	132	60	110	50	50
74.065	13.90	Direction: Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	180	170	74	74	74
74.081	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	17	19	18	18	19
74.082	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	12	29	15	15	15
74.083	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	208	186	106	107	109
74.250	13.90	Frais de mise en place du centre pénitentiaire pour mineurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 44.2			1.713	2.258	1.729	1.752	1.700
Section 44.3 — Juridictions administratives							
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	3	10	3	3	3
Total de la section 44.3			3	10	3	3	3
Section 44.6 — Office des signalements							
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	*
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	—	10	—	—
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit non limitatif).....	—	5	3	2	2
Total de la section 44.6			—	5	13	2	2
Total du département 44			2.804	3.703	6.807	8.320	8.419

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
45 — MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 45.0 — Logement							
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.640	10.000	10.500	11.000	11.000
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	09.40 09.63	Garantie de l'Etat pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.003	09.40 09.63	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	*	*	*	*
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	11
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.006	07.10	Aide individuelle au logement : prime de création d'un logement intégré. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	500	500	500	500
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	—	—
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

45.0 — Logement					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.050	07.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	19.000	39.500	47.500	48.500	49.000
81.031	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat: participation aux frais résultant d'autres missions en relation avec des projets de logement d'intérêt général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.032	07.10	Compensation de service public - bailleur social. (Crédit non limitatif).....	*	2.000	5.400	8.200	11.100
93.000	07.10	Alimentation du fonds spécial pour le logement abordable. (Crédit non limitatif).....	192.000	227.000	360.000	383.000	410.000
		Total de la section 45.0	220.819	279.069	423.969	451.268	481.668
		Section 45.1 — Aménagement du territoire					
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	2	1	3	3	3
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	18	8	8	9	9
74.060	07.20	Acquisition de logiciels.....	13	5	6	7	8
		Total de la section 45.1	33	14	17	19	20
		Total du département 45	220.852	279.082	423.986	451.287	481.688

46.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
46 et 47 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 46.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs dans le cadre de la soumission centralisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.706	2.463	1.015	983	826
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service dans le cadre de la soumission centralisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	72	18	33	120
74.002	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	498	967	324	670
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	1	1	1	1
74.041	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'équipements spéciaux.....	7	9	6	6	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	3	3	3
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	360	360	360	360	360
74.310	01.34	Service de protection du gouvernement: Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	46	4	4	4
Total de la section 46.0.....			2.339	3.455	2.378	1.718	1.994
Section 46.2 — Planification de la mobilité, Transports publics ferroviaires							
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—

46.2 — Transports ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	14.000	18.000	3.800	—
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	39.000	34.000	6.600	—
61.013	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions futures du tramway. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	1.724	21.091	72.211
61.014	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions du tramway entre Rout Bréck – Pafendall et Laangfur, et entre Gare Centrale et Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.000	20.667	28.267	25.000
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	*	—	—	—	—
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	202	202	202	202
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230.000	240.000	260.000	260.000	220.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	12.000	15.000
Total de la section 46.2			245.003	307.202	344.593	331.960	332.413
Section 46.3 — Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	40	—	—	—	—
Total de la section 46.3			40	—	—	—	—
Section 46.4 — Navigation et transports fluviaux							
51.000	09.30	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation	100	100	100	200	200
63.000	09.30	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation	20	20	20	20	20
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	240	44	—

46.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	*	*	*	*	*
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	236	243	213	234	261
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	*	*	*	*	*
Total de la section 46.4			356	363	573	498	481
Section 46.5 — Direction de l'aviation civile							
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	7	*	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels	*	254	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	*	121	244	244	244
Total de la section 46.5			7	375	244	244	244
Section 46.6 — Administration de la navigation aérienne							
72.010	13.90	Aménagement et transformation des locaux affectés à l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	70	70	70	70
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	35	400	35	35	35
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	5.805	4.000	4.000	4.000
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	150	150	150	150
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	259	259	259	259
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	100	100	100	100
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	60	28	28	28	28

46.6 — Administration de la navigation aérienne

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.565	13.90	Projets de développement de logiciels.....	—	29	—	—	—
		Total de la section 46.6.....	6.496	6.841	4.643	4.643	4.643
		Section 46.7 — Transports publics routiers					
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.300	5.009	5.877	5.189	1.100
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	5	5	5	5
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.485	3.325	1.953	2.000	1.510
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	40	40	40	40
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux	207	566	—	—	—
		Total de la section 46.7	3.080	8.944	7.875	7.234	2.655
		Section 46.8 — Aéroports et transports aériens					
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.878	9.724	10.018	7.990	10.109
73.070	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.000	16.192	28.336	28.336	8.096
		Total de la section 46.8.....	28.878	25.916	38.355	36.326	18.205
		Section 46.9 — Administration des chemins de fer					
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	*	*	*	*	*
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	1	1	1	1	1

46.9 — Administration des chemins de fer

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	1.300	2.975	2.138	2.138
		Total de la section 46.9	31	1.301	2.976	2.139	2.139
Section 47.0 — Dépenses générales							
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment Alcide de Gasperi.....	8	8	35	35	35
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	15	15	15	20	20
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	12	12	12
		Total de la section 47.0	33	33	62	67	67
Section 47.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	15	15	18	20	20
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	16	18	18
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.873	13.665	14.005	14.604	15.568
93.002	13.90	Mise en œuvre du plan directeur "Midfield": remboursement au Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	800	1.310	1.290	1.669
		Total de la section 47.1	12.898	14.490	15.349	15.932	17.275
Section 47.2 — Ponts et chaussées							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

47.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	60	60	60	60
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.200	1.100	1.500	1.500	1.500
73.002	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	800	800	*	*
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.730	1.500	1.500	1.500	1.500
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125	100	110	120	125
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040	4.000	1.040	1.040	1.040
73.016	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	1.000	1.050	1.100	1.150
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—

47.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.800	2.100	2.150	2.200	2.250
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.130	8.000	5.500	8.000	10.000
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300	2.300	1.500	1.500	1.500
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	600	600
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.250	2.000	2.000	2.000
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice)	370	370	370	370	370
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	500	500	500	500
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.300	9.700	6.500	5.600	3.000
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.300	11.500	10.700	10.400	10.000
73.068	13.90	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	*	*	*

47.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	75	310	100	100	100
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	650	*	*	*
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.100	15.000	17.100	17.100	21.000
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	980	1.000	255	120	120
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	—	—	—	—
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	*	*	*
73.078	13.90	Mise en place d'un système de pesage dynamique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	300	*	*	*
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.100	4.900	4.200	4.250	4.300
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	250	215	215	215	215
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	81	40	40	40	40
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	308	132	150	150	150
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.100	3.617	3.100	3.100	3.100
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	3.400	3.400	3.400	3.400

47.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	130	140	150	160
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art.....	65	160	150	150	150
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.046	13.90	Acquisition d'un bateau pour l'entretien du lac d'Esch-sur-Sûre	130	50	50	50	50
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	230	230	240	250	260
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	165	100	90	80	70
74.076	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	3.500
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	91	151	95	95	95
Total de la section 47.2.....			78.886	80.420	69.261	69.796	75.361
Section 47.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	550	550	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	410.000	420.000	460.000	480.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	70.000	90.000	100.000	100.000

47.3 — Fonds d'investissements publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.000	60.000	70.000	90.000	120.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000	40.000	50.000	60.000	50.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	90.000	90.000	90.000	100.000
Total de la section 47.3			655.550	735.550	785.550	865.550	915.550
Section 47.4 — Bâtiments publics							
10.001	13.90	Infrastructures et aménagements réalisés par l'établissement public Le Fonds Belval, sur le site de Belval-Ouest, dans le cadre du projet "Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022": frais d'études, travaux de construction, d'aménagement et de transformation, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.830	—	—	—	—
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.350	7.370	7.000	2.000	2.000
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	1.455	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	1.000	1.000	1.000	1.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.150	800	500	500
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	130	—	98	—
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	8	5	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	48	12	51	12	18

47.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques.....	8	20	20	20	20
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
Total de la section 47.4.....			15.521	12.170	9.154	3.913	3.821
Section 47.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes							
10.000	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	10.420	5.700	2.700	2.700
54.062	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	*	*	*	*
74.102	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux.....	90	90	30	30	30
74.106	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
Total de la section 47.5.....			10.760	17.080	12.300	9.300	9.300
Total du département 46 et 47			1.059.877	1.214.141	1.293.312	1.349.319	1.384.147

48.1 — Recherche et enseignement supérieur

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		48 — MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
		Section 48.1 — Recherche et enseignement supérieur					
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	250	250	250	250
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	10	5	5	5	5
74.300	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotech 1 et 2 et acquisition de 1er équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	4.000	6.000	4.000
		Total de la section 48.1	2.310	2.555	4.555	6.555	4.555
		Total du département 48	2.310	2.555	4.555	6.555	4.555

49.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		49 et 50 — MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE					
		Section 49.0 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales					
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	4	4
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	15	15	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	12	5	5	5	6
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	10	3	3	3	3
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.535	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	—	32	—	—	—
		Total de la section 49.0	40	58	26	27	28
		Section 49.1 — Direction de la Santé					
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	3	2	2	2	2
74.030	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice).....	170	271	100	110	120
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	1	1
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	67	100	100	100	100
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	20	7	7	8	10
		Total de la section 49.1	320	440	269	221	233

49.3 — Centre thermal et de santé Mondorf

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
Section 49.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	173	173	185	190	195
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
52.500	13.90	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains.....	—	173	—	—	—
Total de la section 49.3.....			173	346	185	190	195
Section 49.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier : participation aux frais d'investissements visés par les articles 15, point 1. et 18 (2) de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière : aides non imputables au fonds pour le financement des infrastructures hospitalières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.500	5.000	5.500	3.200	3.000
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des organismes conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	966	2.500	1.700	1.700	1.700
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'organismes conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	600	—	—	—	—
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	67	67	67	67	—
52.007	13.90	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: Acquisition d'équipements spéciaux	118	118	—	—	—
52.008	13.90	Acquisitions d'équipements médicaux, logistiques et informatiques et divers pour le Centre de Transfusion Sanguine.....	341	949	568	568	568
52.009	13.90	Programme Mammographie: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	221	221	221	221

49.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	50.000	50.000	70.000	100.000	200.000
		Total de la section 49.4.....	60.092	58.855	78.056	105.756	205.489
		Section 49.6 — Observatoire national de la santé					
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques.....	38	35	35	35	35
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	2	4	4	4	4
		Total de la section 49.6.....	40	39	39	39	39
		Section 49.8 — Santé au Travail					
74.030	13.90	Acquisition d'appareils médicaux et de métrologie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	—	—	—	—
		Total de la section 49.8.....	10	—	—	—	—
		Section 49.9 — Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau.....	1	1	1	1	1
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	476	579	496	506	515
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers.....	1	1	1	1	1
		Total de la section 49.9.....	481	584	501	511	520
		Section 50.0 — Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	264	237	249	232	232
		Total de la section 50.0.....	264	237	249	232	232

50.1 — Conseil arbitral de la sécurité sociale						Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027	
74.250	06.10	Section 50.1 — Conseil arbitral de la sécurité sociale						
		Frais d'équipement.....	11	12	13	14	15	
		Total de la section 50.1	11	12	13	14	15	
74.250	06.10	Section 50.3 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance						
		Frais d'équipement.....	5	—	—	—	—	
		Total de la section 50.3	5	—	—	—	—	
		Total du département 49 et 50	61.437	60.570	79.338	106.989	206.751	

51.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		51 — MINISTÈRE DES SPORTS					
		Section 51.0 — Sports.- Dépenses générales					
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	50	100	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	80	—	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	6	2	6	6	6
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	15	19	15	15	15
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	20	20	20	20
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	15.000	5.490	5.000	20.000	25.000
		Total de la section 51.0	15.121	5.630	5.221	20.141	25.141
		Total du département 51	15.121	5.630	5.221	20.141	25.141

52.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
		52 — MINISTERE DU TRAVAIL					
		Section 52.0 — Travail. - Dépenses générales					
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	27	12	12	12	12
		Total de la section 52.0.....	30	15	15	15	15
		Section 52.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs.....	40	132	132	132	132
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	19	19	19	19	19
74.050	13.90	Acquisition d'équipements informatiques.....	12	12	12	12	12
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	47	67	47	47	47
		Total de la section 52.2.....	118	230	210	210	210
		Section 52.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	47	47	47	47
		Total de la section 52.5.....	47	47	47	47	47
		Total du département 52.....	195	292	272	272	272

Chapitre VI – DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des dépenses des opérations financières
(2023 — 2027)

Département	Budget 2023	Crédits 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
59 – Opérations financières	2.065.785	564.439	1.568.982	1.767.176	2.092.119
TOTAL DES DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES...	2.065.785	564.439	1.568.982	1.767.176	2.092.119

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
59 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 59.0 — Opérations financières							
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.370	14.050	15.000	17.000	19.000
23.010	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	311	311	315	315	321
81.000	14.10	Amortissement de prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.500	*	*	*	18.250
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes et frais connexes.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500	13.500	13.500	13.500	13.500
84.036	01.23	Financement d'opérations découlant des engagements du Luxembourg envers les institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.104	5.353	7.354	3.548	3.548
85.010	13.90	Octroi de prêts au secteur public. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
85.011	13.90	Prêt envers les syndicats de communes gérant des zones d'activités économiques afin de racheter des terrains et des halls. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
91.005	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.016.000	503.100	1.500.000	1.700.000	2.000.000

A 167 - 298

Chapitre VII – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre
(2023 — 2027)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune ..	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	4.000.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération.....	500	520	520	520	520
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	2.096	*	*	*	*
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits.....	*	—	—	—	—
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal.....	960.000	1.250.000	1.275.000	1.290.000	1.300.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	*	—	—	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes.....	17.000	25.000	25.000	25.000	25.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	3.075	4.995	5.075	2.576	2.618
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	7.000	7.000	6.200	6.200	6.200
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	33	*	*	*	*
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale.....	500	500	600	600	600
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes.....	26.600	35.800	36.700	37.700	38.700

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	*	*	—	—	—
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	*	*	—	—	—
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	15.000	10.414	10.875	11.180	11.507
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	30.000	50.000	50.000	50.000	50.000
44	13.90	Programmes INTERREG	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	*	*	*	194	88
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération.....	180	150	170	190	210
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	*	*	—	—	—
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	8.099	6.495	5.540	5.280	5.320

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	70	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	90	90	90	90
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	4.927	4.278	3.340	3.341	3.090
87	13.90	Aide aux personnes les plus démunies : a) Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) b) Soutien aux personnes les plus démunies au titre de l'objectif spécifique énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point m) du Règlement FSE+.....	711	315	315	315	315
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	—	—	—
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	160	160	160	160	160
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	*	*	*	*	*
94	01.34	Cofinancement par l'Union européenne des frais pour la réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg	200	300	300	300	300
95	13.90	Part des amendes et des astreintes revenant aux organismes d'autorégulation, prononcées contre leurs membres, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.....	50	50	50	50	50
96	13.90	Prise en location pour les besoins de l'Office des Publications de l'Union européenne.....	7.673	9.519	9.995	10.495	11.019

Programme pluriannuel des recettes pour ordre					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
97	12.44	Redevances pour services en route de la circulation aérienne.....	12.241	*	—	—	—
		Total des recettes pour ordre.....	5.181.148	5.790.687	5.815.032	5.829.292	5.840.888

Chapitre VIII – DEPENSES POUR ORDRE (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre
(2023 — 2027)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	4.000.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000	4.300.000
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées.....	500	520	520	520	520
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	2.096	*	*	*	*
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	—	—	—	—
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	960.000	1.250.000	1.275.000	1.290.000	1.300.000
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	*	—	—	—	—
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes.....	17.000	25.000	25.000	25.000	25.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	3.075	4.995	5.075	2.576	2.618
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	7.000	7.000	6.200	6.200	6.200
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation).....	*	*	*	*	*
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	33	*	*	*	*
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	500	500	600	600	600

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes.....	26.600	35.800	36.700	37.700	38.700
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	*	*	—	—	—
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	*	*	—	—	—
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	15.000	10.414	10.875	11.180	11.507
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	30.000	50.000	50.000	50.000	50.000
44	13.90	Programmes INTERREG	65.000	65.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	*	*	*	194	88
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	180	150	170	190	210
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	*	*	—	—	—
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2023	Crédits 2024	Prévis. 2025	Prévis. 2026	Prévis. 2027
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	8.099	6.495	5.540	5.280	5.320
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	70	70	70	70	70
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	90	90	90	90
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	4.927	4.278	3.340	3.341	3.090
87	13.90	Aide aux personnes les plus démunies : a) Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) b) Soutien aux personnes les plus démunies au titre de l'objectif spécifique énoncé à l'article 4, paragraphe1, point m) du Règlement FSE +	711	315	315	315	315
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	—	—	—
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle d'Osaka en 2025	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	160	160	160	160	160
93	13.90	Participation de l'Etat à la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques nationales et spécifiques nationales: dépenses et frais connexes	*	*	*	*	*
94	01.34	Dépenses en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'Union européenne dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg.....	200	300	300	300	300
95	13.90	Part des amendes et des astreintes revenant aux organismes d'autorégulation, prononcées contre leurs membres, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.....	50	50	50	50	50

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

[illegible]